

**CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE
ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

pour le territoire de la Riviera du Levant

Entre

La Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant,
représentée par monsieur Cédric CORNET, président du conseil communautaire

d'une part,

L'Etat,
représenté par monsieur Xavier LEFORT, préfet de la Région Guadeloupe

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira à la fois dans des **contrats de convergence et de transformation (CCT)** rénovés et dans les Programmes opérationnels européens, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner localement un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines en cohérence avec ses besoins et les objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires. Leur traduction doit se faire de manière transversale et opérationnelle par la contractualisation, correspondant au mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, et prend ainsi la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE), comme le précise la circulaire du Premier Ministre n°6231 / SG du 20 novembre 2020. Le Gouvernement poursuit ici l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Le territoire de la Riviera du Levant et ses partenaires ont souhaité s'engager dans la démarche de contractualisation proposée par l'Etat sous la forme du contrat de relance et de transition écologique (CRTE).

Le CRTE a pour objectif d'accompagner la relance de l'activité et la transformation écologique, sociale, culturelle et économique du territoire de la CARL. Il définit un cadre de partenariat et les modalités de mise en œuvre des actions concrètes définies qui concourent à réussir collectivement cette transition pluridimensionnelle et réaliser à terme un « projet de territoire » résilient. Ce dernier peut être influencé par des enjeux d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme...

Le CRTE s'inscrit :

- dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation pouvant impacter la reprise de l'activité sur le territoire ;
- dans le temps long en forgeant des projets de territoire visant la transition écologique et la cohésion territoriale.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Il précise donc les engagements des différents partenaires pour la période contractuelle 2021-2026 (Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé) et encourage la participation de toutes les forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations et les habitants. Il

mobilisera l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations du territoire engagé. Les dynamiques des dispositifs contractuels existants y seront intégrées et articulées.

Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CCT se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Ambition du territoire de la Riviera du Levant

2.1 Présentation du territoire

Avant-propos : La présentation du territoire de la CARL s'appuie sur les dernières données disponibles et officielles en novembre 2021, soit les années 2018. Les éléments de diagnostic de territoire présentés n'ont pas pu intégrer les impacts de la crise sanitaire liée à la pandémie COVID-19, ou encore les différentes crises sociales de 2021 connues sur la Guadeloupe. Ainsi, le CRTE pourra être adapté dès la mise à disposition des nouvelles données intégrant les années 2020 et 2021.

2.1.1 Présentation synthétique du territoire ; gde dynamique en chiffre

La Communauté d'agglomération de la Riviera du Levant, créée en 2015 regroupe 4 communes :

- Le Gosier
- Sainte-Anne
- Saint-François
- La Désirade

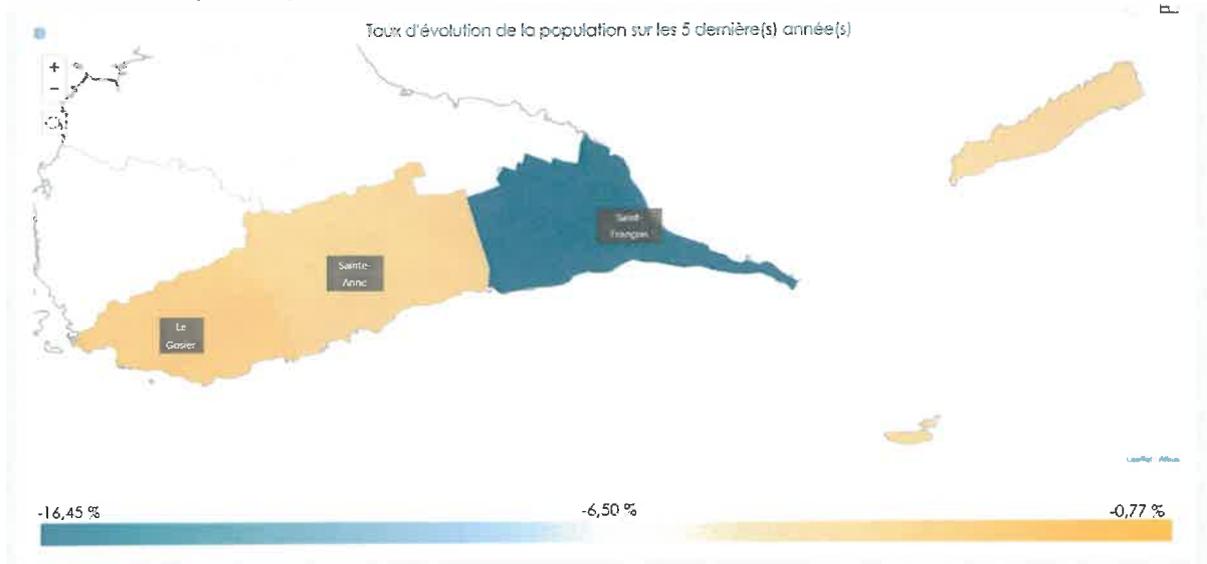
Du point de vue géographique, la CARL est caractérisée par la rupture territoriale qu'il existe entre l'île de la Désirade et Saint-François.

Le territoire s'étend sur 207km², pour environ 64200 habitants soit 309 hab/km², une densité de population moyenne. La commune de La Désirade est la moins peuplée du territoire avec environ 1 400 habitants. Le territoire de la CARL représente 14% de la superficie totale de la



Guadeloupe.

La population est en diminution à l'échelle du territoire, d'une moyenne de -5% sur les 5 dernières années (dans la moyenne de la Guadeloupe), la carte ci-dessous montre que cette diminution est plus importante sur la commune de Saint François.



La commune de Sainte-Anne travaille déjà de concert avec l'ANCT dans le cadre du programme territorial « Petites Villes de Demain » 2020-2026. Saint François bénéficie du dispositif d'accompagnement COROM (Contrat de Redressement en Outre-mer).

Une biodiversité et des paysages remarquables

La biodiversité du territoire est significative, au travers des deux réserves naturelles de La Désirade et Petite-Terre.

La particularité paysagère du territoire s'inscrit autant à l'est avec la pointe des châteaux : site le plus visité de Guadeloupe sur lequel une Opération Grand Site est à l'étude ; qu'à l'ouest avec les Grands fonds, topographie unique en guadeloupe. Le territoire bénéficie également d'un littoral fortement attractif, qui accueille une grande partie des infrastructures touristiques de l'île.

Une activité économique portée par le tourisme

Ces particularités paysagères font de la CARL un territoire prisé des visiteurs et l'activité touristique est structurante de l'économie du territoire.

La carte ci-dessous montre la répartition des entreprises de la CARL par secteur d'activité :

Nombre d'unités légales par secteur d'activité au 31/12/2019

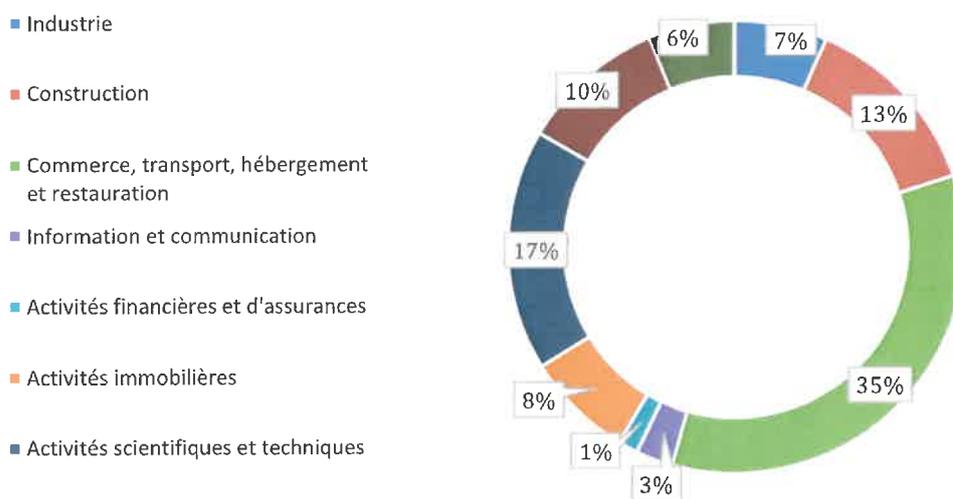


Figure 1: INSEE 2019

Bien que l'offre de tourisme soit pourvoyeuse d'emploi, le territoire présente un fort taux de chômage qui s'élève à près de 19,5% de la population active de 15 à 64 ans – INSEE 2018 (20,3% à l'échelle de la Guadeloupe) et la majorité des entreprises emploie moins de 10 salariés.

	Nombre d'établissements par classe d'effectifs salariés (établissements)		Part d'établissements par classe d'effectifs salariés (%)	
	CA La Riviera du Levant	Guadeloupe	CA La Riviera du Levant	Guadeloupe
Ensemble	11 442	59 851	100,0	100,0
0 ou inconnu	10 186	50 380	89,0	84,2
1 à 9 salariés	1 114	7 976	9,7	13,3
10 à 19 salariés	96	930	0,8	1,6
20 à 49 salariés	26	410	0,2	0,7
50 à 99 salariés	9	95	0,1	0,2
100 à 249 salariés	9	55	0,1	0,1
250 salariés et plus	2	5	0,0	0,0

2009 2010 2011 2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018 **2019**

Source : Insee, Répertoire des Entreprises et des Etablissements (REE) - 2019

Transport

Sur le territoire, 87% des déplacements domicile travail se font en voiture contre 4% en transports en commun et 4,4% pour le vélo et la marche. L'offre de transport en commun existe, notamment au Gosier pour relier les communes de la communauté d'agglomération La

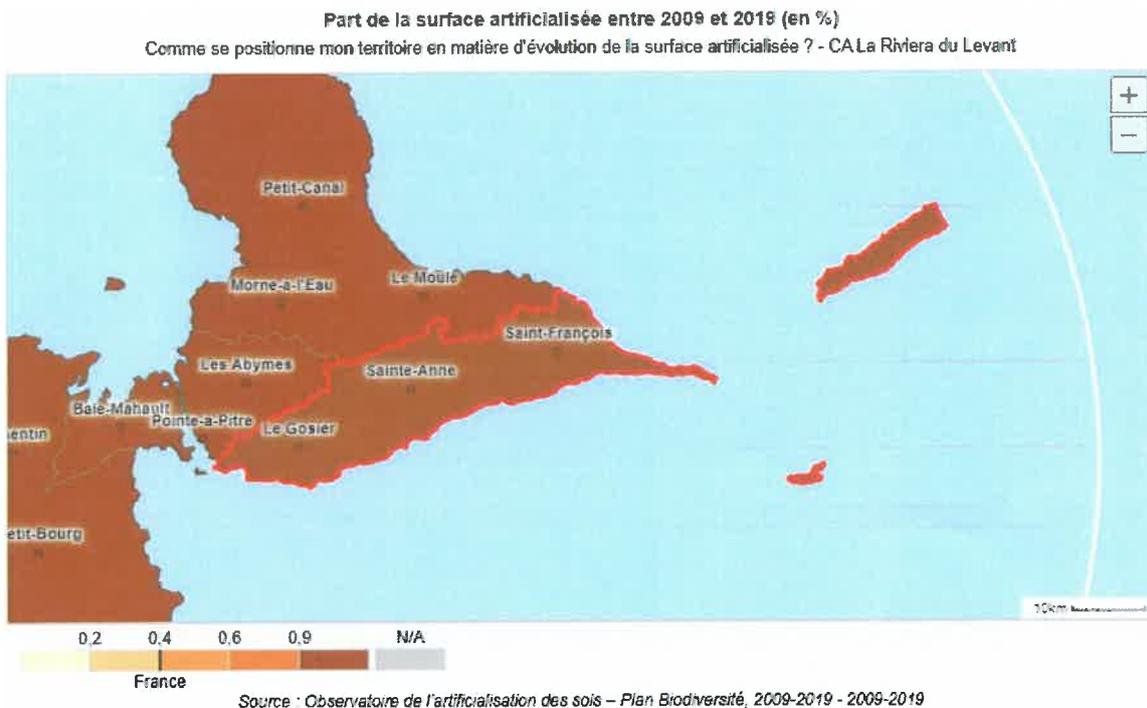
Communauté d'agglomération La Riviera du Levant, mais est moins développée à Sainte-Anne et Saint-François.

Deux compagnies de bateaux effectuent la liaison entre la Désirade et Saint-François avec deux allers-retours par jour.

Une transition écologique et énergétique à favoriser

Si la plupart des émissions de CO₂ à l'échelle du département proviennent des transports, notamment des automobiles, le sujet de l'énergie est important. Le territoire de la CARL compte 3 parcs éoliens, dont deux sont situés à La Désirade et un à Saint-François.

Au sein de la transition écologique la question de l'artificialisation des sols est une donnée importante :



L'objectif européen étant la Zéro artificialisation nette à horizon 2050, le présent contrat doit être l'occasion de freiner l'urbanisation de nouvelles surfaces.

2.1.2 Résumé du projet de territoire

Le projet de territoire de la CARL, en cours d'actualisation, reprend les orientations suivantes :

A - Sur la relance de l'économie locale

Actualité : La Riviera du Levant dispose d'un tissu économique jeune et dense, composé essentiellement de TPE (plus de 13000 unités économiques) : 55% des entreprises ont moins de 5 ans contre 61% pour le reste du territoire et 89% des établissements sont des micro-entreprises.

Toutes les filières d'activité y sont représentées. Toutefois, en 2018, près des 2/3 des entreprises du territoire concernent les activités de commerce, le transport, l'hôtellerie-restauration et le service aux particuliers. Le secteur du tourisme (hébergement, restauration, activités de loisirs, activités nautiques...) reste largement prépondérant dans la structure de l'économie levantine, suivi du commerce (13% de l'emploi local en est issu). En 2019, la consommation touristique hors billets d'avion s'élève à un peu plus de 350 millions d'euros. Ce territoire est en effet la principale destination touristique de la Guadeloupe, ce qui l'amène à concentrer plus de la moitié des hôtels 2 et 3 étoiles de Guadeloupe et l'unique hôtel 5 étoiles de la Région. Aujourd'hui, son modèle de développement touristique issu des années 70 doit se renouveler car basé essentiellement sur une offre balnéaire.

De plus, la crise sanitaire a touché de plein fouet ces deux secteurs d'activité stratégiques pour la CARL, d'où l'urgence de la mise en place d'un plan d'intervention pour soutenir les entreprises face aux effets de long terme de la crise. Elle souhaite une intervention la plus offensive possible, répondant aux problématiques déjà structurelles de ses entreprises qui se sont davantage accrues ces 6 derniers mois. Deuxième acteur public majeur en matière de développement économique, la CARL entend poursuivre son action de proximité aux côtés de ses partenaires et renforcer l'accompagnement aux entrepreneurs de son territoire, en cours de déploiement depuis 2017.

Axes de développement :

1 - Fédérer et coordonner les interventions économiques et sociales à l'échelle du territoire :

- Optimiser l'intervention de la cellule économique communautaire avec la création du Service Public d'Accompagnement des Entreprises communautaire (SPAEC).
- Sensibiliser et inciter les porteurs de projet à la création de nouveaux modèles d'entrepreneuriat (Société Coopérative d'Activités et d'Emploi (SCAE), Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), Société Coopérative Ouvrière (SCOP).

2- Poursuivre l'accompagnement des petites entreprises commerciales et artisanales:

- Lancer la 2^{ème} phase d'accompagnement Post COVID 19 :
 - œuvrer pour la mise en place de prestations de coaching personnalisé, d'expertises comptables et financières et d'expertises juridiques aux entreprises les plus fragiles, dans l'optique de les accompagner dans la stratégie et la mobilisation d'outils pour la relance de leur activité économique ;
 - co-financer les aides régionales au profit des entreprises de la RDL, en veillant scrupuleusement aux critères d'éligibilité et au suivi du versement des aides (Application de la Convention Région/CARL décembre 2019).

3- Maintenir et développer les entreprises communautaires et soutenir l'émergence d'activités économiques innovantes sur des secteurs porteurs (Numérique, Agri/agro transformation, Tourisme, Services)

- Créer des espaces numériques dédiés dotés de médiateurs numériques

- Promouvoir le potentiel économique territorial et l'accès à une vitrine digitale des acteurs locaux (Plateforme Avantaj')

4- Poursuivre et étendre la politique de renforcement des pôles commerciaux, artisanaux et de services:

- Accompagner et suivre le développement de l'offre commerciale dans le cadre des opérations de revitalisation des centres bourg (diagnostic de l'appareil commercial)
- Créer 2 marchés d'intérêt communautaires

B- Sur le plan social

Actualité : La Riviera du Levant est l'intercommunalité qui a la plus faible proportion de logements sociaux. En effet, celle-ci ne dispose pas d'un cadre facilitateur de mise en cohérence des politiques publiques de cohésion territoriale alors même que l'on retrouve des fragilités similaires aux autres territoires en termes d'emploi, d'insertion de logements, d'échec scolaires, de délinquance.

L'analyse des besoins sociaux intercommunaux débutée en janvier 2020 apporte des éléments de compréhension pour cerner les atouts et les faiblesses du territoire intercommunal. La synthèse de ces travaux fait ressortir une baisse démographique de 65000 habitants d'ici 2031 selon les projections actuelles. L'indice de jeunesse est quant à lui élevé, 151 contre 155 pour la Guadeloupe, mais une chute du nombre de jeunes 0-19 ans est attendue.

De plus, en 2018, le chômage s'élevait à un taux de 46% pour les 15 -24 ans et de 26,8% pour les 15-64 ans.

Enfin, le territoire est marqué par une grande précarité sociale puisque près de 40% des habitants tire la totalité de son revenu du versement de prestations sociales.

Face à ces constats, les acteurs sociaux demandent une coordination de l'action sociale pour apporter une dimension humaine et une meilleure compréhension mutuelle des politiques publiques pour le même niveau de services dans les communes.

Axe de développement :

- Pour répondre à cette attente, la CARL a comme priorité de créer un **guichet unique associatif de proximité**, qui permettra à tous les habitants de la communauté d'accéder à un service de proximité.

C- Sur le domaine sportif et associatif

Dès 2016, la CARL a souhaité exercer la compétence en matière d'équipements sportifs et culturels afin de travailler à l'aménagement, l'animation et l'attractivité de son territoire. En effet, au regard du constat social préalablement évoqué et des différents diagnostics, elle a pu identifier nombre de projets d'investissements à réaliser pour renforcer une offre

d'équipements se voulant plus adaptée et innovante dans une démarche de développement durable du territoire et de mobilisation de ses forces vives.

Axe de développement :

- Participer à la démocratisation de l'accès à la culture et aux sports, enseignements et métiers dans ces domaines. La CARL collabore ainsi avec les communes-membres sur un programme d'animation éclectique et accompagne les associations dans leurs projets à dimension intercommunale.

D - Sur la préservation du patrimoine naturel et paysager

Actualité : Ce territoire possède un patrimoine biologique et paysager riche mais confiné dans des espaces limités soumis aux pressions de l'urbanisation et de la fréquentation touristique. Les Grands fonds, un patrimoine unique de l'archipel guadeloupéen, sont aussi présents sur le territoire. On y trouve les deux réserves naturelles de Guadeloupe (Petite-Terre et La Désirade) et le plus grand site classé (La Pointe des Châteaux) sur lequel une Opération Grand Site est à l'étude.

Axes de développement à moyen et long-terme :

- Valoriser la biodiversité et les paysages et les intégrer dans les objectifs de maîtrise du développement du tourisme.
- Maîtriser la pression urbaine pour préserver les espaces naturels et agricoles.
- Accompagner le territoire dans la gestion des risques naturels: inondations dans les Grands-Fonds, érosion du trait de côte.
- Assurer la continuité du service public des transports pour La Désirade et adopter des modes de déplacement s'intégrant aux projets du territoire.

2.1.3 Les enjeux du territoire

CRTE	Projet de Territoire de la CARL
<p>Orientation 1 : Des centre-bourgs revitalisés, interconnectés et tournés vers un littoral préservé et attractif</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer un état suffisant des infrastructures et équipements • Poursuivre et étendre la politique de renforcement des pôles commerciaux, artisanaux et de services • Assurer la continuité du service public des transports pour La Désirade et adopter des modes de déplacement s'intégrant aux projets du territoire • Assurer un aménagement littoral qualitatif préservant l'environnement, assurant une protection face aux risques naturels et garantissant l'attractivité du territoire • Garantir un habitat économe et de qualité répondant aux besoins de la population • Renouveler l'attractivité des centre-bourgs, via des

	<p>espaces publics et équipements de qualité, la présence de service et de commerces (dont projet petite ville de demain)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en valeur le patrimoine bâti et naturel du territoire
<p>Orientation 2 : Un territoire jeune et solidaire pourvoyeur d'emploi, d'activités sportives, culturelles et régénératives</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un guichet unique associatif de proximité • Accompagner les associations pour la démocratisation du sport et de la culture • Proposer des équipements culturels et sportifs participants de l'attractivité du territoire et de la valorisation de la culture caribéenne et guadeloupéenne • Accompagner l'insertion des jeunes • Fédérer et coordonner les interventions économiques et sociales à l'échelle du territoire • Maintenir et développer les entreprises communautaires et soutenir l'émergence d'activités économiques innovantes sur des secteurs porteurs (Numérique, Agri/agro transformation, Tourisme, Services) pour tous les types d'entreprises (y compris sous forme ESS et associatives) • Développer l'accès numérique aux services • Garantir l'attractivité économique du territoire, pour toutes les activités (y compris ESS et associations)
<p>Orientation 3 : Un tourisme vertueux au service d'un développement endogène valorisant les ressources naturelles et l'économie circulaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser la biodiversité et les paysages et les intégrer dans les objectifs de maîtrise du développement du tourisme • Poursuivre l'accompagnement des petites entreprises commerciales et artisanales • Valoriser les atouts du territoire aux côtés des professionnels de tourisme
<p>Orientation 4 : Une compensation écologique par l'offre au service de la préservation de la biodiversité et de la valorisation du foncier naturel agricole</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser la pression urbaine pour préserver les espaces naturels et agricoles • Accompagner le territoire dans la gestion des risques naturels : inondations dans les Grands-Fonds, érosion du trait de côte • Accompagner le SMGAEG dans la mise en œuvre d'un service performant de gestion de l'eau et de l'assainissement • Mettre en place, notamment avec le SINNOVAL, une gestion intégrée et performante de l'ensemble des types de déchets • Accompagner le territoire dans une diversification agricole, le développement de circuit court pour une agriculture plus durable • Promouvoir aux côtés des professionnels le développement des énergies propres

Article 3 – Orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques suivantes :

- **Orientation 1 : Des centre-bourgs revitalisés, interconnectés et tournés vers un littoral préservé et attractif**
- **Orientation 2: Un territoire jeune et solidaire pourvoyeur d'activités sportives, culturelles et régénératives**
- **Orientation 3: Un tourisme vertueux au service d'un développement endogène valorisant les ressources naturelles et l'économie circulaire**
- **Orientation 4: Une compensation écologique par l'offre au service de la préservation de la biodiversité et de la valorisation du foncier naturel agricole**

Les thématiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en **annexe 1**.

Des fiches décrivant les principales actions, **présentées en annexe 3**, comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Les dimensions temporelles et financières y sont précisées.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

En annexe 7, figure le diagnostic du territoire du présent contrat sur les aspects sociaux.

Article 4 – Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'État

Après la définition du périmètre, dès la phase d'engagement de l'élaboration du contrat, le recensement des contractualisations existantes relève du diagnostic du territoire. Il s'agit d'identifier :

- **Les programmes territorialisés de l'ANCT** : de la politique de la ville (Grande équipe de la réussite républicaine, Education et petite enfance...), du numérique (France très haut débit, Nouveaux lieux nouveaux liens, Société numérique...), des territoires et de la ruralité (Action cœur de ville, territoires d'industrie, Petites villes de demain, Agenda rural...);
- **Les contrats de l'Etat transversaux** comme les contrats de transition écologique et sectoriels des autres ministères, notamment ceux de la Culture, de l'Education

nationale, de la Santé, des Sports et de tout autre dispositif à destination des collectivités territoriales ;

- **L'intégration avec les dispositifs contractuels régionaux et/ou départementaux** est recherchée, dans toute la mesure du possible.

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE. Cette intégration entraîne la mise en cohérence de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu'ils contiennent sont repris dans la maquette globale disponible en annexe.

Des modalités d'articulation avec d'autres dispositifs non intégrés dans le contrat (contrats de l'Etat, moyens des opérateurs, contrats des collectivités...) peuvent être précisées.

Est intégré au CRTE : Le programme territorialisé de l'ANCT « Petites Villes de Demain » qui couvre la commune de Sainte-Anne 2020-2026.

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches-actions et des fiches-projets en **annexe 3**.

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent :

- La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;
- L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;
- Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;
- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;
- La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;
- L'ingénierie (conseils juridiques et technique) ;
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;

- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents, seront listés dans le contrat. Ils feront donc l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective/effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement l'ensemble du territoire de Guadeloupe.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (ex éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;

- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Les mesures sont à définir localement. Différents types d'action sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats...

Ce volet dédié aux actions de coopération entre les territoires, dont le contenu est à définir localement, est à réfléchir dès la phase du projet de territoire puis tout au long de l'élaboration du contrat.

La Communauté d'agglomération de la Riviera du Levant, deux de ses communes membres (Sainte-Anne et Le Gosier), en lien avec les communes des Abymes, du Moule, et de Morne-à-l'Eau porte le **Plan Paysage des Grands Fonds**. Ce plan doit aboutir à une harmonisation des politiques publiques en matière de protection, d'aménagement et de gestion de cet espace de vie, qui s'étend sur cinq communes. Cela permettra de valoriser la spécificité paysagère des Grands Fonds et de préserver les milieux naturels qui les composent.

Article 5 : Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (ANCT, Cerema, Ademe, Banque des territoires, services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à accompagner la réalisation des actions inscrites au contrat, dans la limite des moyens dont ils disposent.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire de la CARL assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un.e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté.e d'animateur.trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un cofinancement du poste de chef.fe de projet pourra être assuré par l'Etat.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.
- D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

6.4. Mobilisation de la Région

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, pourra apporter son concours aux actions visées par le CRTE.

Elle pourra ainsi désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

La Région pourra soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projet déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

La Région, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission permanente de la Région.

6.5. Mobilisation du Département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité et par son rôle sur les politiques de mobilité, les espaces naturels sensibles et le numérique, pourra apporter son concours aux actions visées par le CRTE.

Il pourra ainsi désigner dans ses services un/des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRTE et au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Il pourra soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention. Les porteurs de projets doivent alors avoir déposé un dossier complet à instruire, répondu aux sollicitations de la collectivité pour cette instruction et éclairé l'exécutif sur la décision à intervenir.

Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra appuyer financièrement les actions incluses dans le CRTE. Elles devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité se fera au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision découlera de la délibération de la Commission permanente du Département.

6.6. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Le présent CRTE a été rédigé en associant les acteurs du territoire dans plusieurs groupes de travail. Une AMI a également été lancée pour assurer la prise en compte des dynamiques associatives et privée.

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, cette mobilisation peut consister en :

- la participation des publics à l'élaboration de la décision publique
- la prise et mise en œuvre d'initiatives citoyennes par les citoyens eux-mêmes.

Les entreprises, par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire. Leur collaboration peut aider à identifier de nouvelles synergies, notamment dans une logique d'économie circulaire.

6.7. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière pourra être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Celle-ci s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1 Comité des financeurs – membres permanents du COPIL

Un comité des financeurs est mis en place à l'échelle de La Communauté d'agglomération La Riviera du Levant. Il est coprésidé par le Préfet de Région et le Président de la Communauté d'agglomération La Riviera du Levant.

Emanation du comité régional des financeurs, il regroupe des membres permanents que sont : la Préfecture, la Région, Conseil départemental, l'ADEME, la banque des territoires, l'AFD. Les villes de Pointe-à-Pitre, Baie-Mahault et des Abymes en sont membres permanents.

Il a pour mission d'accompagner à la définition des plans de financements des projets identifiés dans le cadre du CRTE.

Il suit par ailleurs l'exécution financière des actions du CRTE.

7.2 Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le préfet de Région, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé du comité des financeurs, des représentants de l'exécutif et des services de territoires de la Communauté d'agglomération La Riviera du Levant, des services de l'Etat, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.3 Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire de la Communauté d'agglomération La Riviera du Levant. Il est chargé du suivi de l'avancement

technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il comprend les représentants

- *Des services de l'Etat,*
- *Des services de la Communauté d'agglomération La Riviera du Levant,*
- *Des services des financeurs : Région, Cellule Europe, Conseil Départemental, ADEME, Banque des Territoires, AFD,*
- *Du comité de développement du territoire,*
- *Des chambres consulaires : Chambres des métiers et de l'artisanat, de l'agriculture, du commerces et d'industries des îles de Guadeloupe,*
- *De la chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire*
- *De l'ARMOS*
- *De l'Epf de Guadeloupe*
- *De la Caisse d'Allocations Familiales*
- *De tout organisme dont la participation est nécessaire au regard de l'ordre du jour du comité :*

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.4 L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance et vers le comité de pilotage « Petites Villes de Demain ».

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de

représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en **annexe 3**.

Les indicateurs de suivi sont précisés en **annexe 4**.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

Ce contrat est établi sur la durée de la mandature 2020 – 2026.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de

pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Cette évolution régulière du CRTE est d'autant plus nécessaire, que les données relatives à l'impact de la crise sanitaire sur l'emploi, évolution de création, fermeture d'entreprises, sur la part des ménages dont le revenu sont constitués de prestations sociales n'est pas encore connues.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Basse-Terre, Guadeloupe.

Signé à

Le

Le Président
Cédric CORNET



Xavier LEFORT

ANNEXE 1 – ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Descriptions des orientations stratégiques

<p>Orientation 1 : Des centre-bourgs revitalisés, interconnectés et tournés vers un littoral préservé et attractif</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer un état suffisant des infrastructures et équipements • Poursuivre et étendre la politique de renforcement des pôles commerciaux, artisanaux et de services • Assurer la continuité du service public des transports pour La Désirade et adopter des modes de déplacement s'intégrant aux projets du territoire • Assurer un aménagement littoral qualitatif préservant l'environnement, assurant une protection face aux risques naturels et garantissant l'attractivité du territoire • Garantir un habitat économe et de qualité répondant aux besoins de la population • Renouveler l'attractivité des centre-bourgs, via des espaces publics et équipements de qualité, la présence de service et de commerces (dont projet petite ville de demain) • Mettre en valeur le patrimoine bâti et naturel du territoire
<p>Orientation 2 : Un territoire jeune et solidaire pourvoyeur d'emploi, d'activités sportives, culturelles et régénératives</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un guichet unique associatif de proximité • Accompagner les associations pour la démocratisation du sport et de la culture • Proposer des équipements culturels et sportifs participants de l'attractivité du territoire et de la valorisation de la culture caribéenne et guadeloupéenne • Accompagner l'insertion des jeunes • Fédérer et coordonner les interventions économiques et sociales à l'échelle du territoire • Maintenir et développer les entreprises communautaires et soutenir l'émergence d'activités économiques innovantes sur des secteurs porteurs (Numérique, Agri/agro transformation, Tourisme, Services) pour tous les types d'entreprises (y compris sous forme ESS et associatives) • Développer l'accès numérique aux services • Garantir l'attractivité économique du territoire, pour toutes les activités (y compris ESS et associations)
<p>Orientation 3 : Un tourisme vertueux au service d'un développement endogène valorisant les ressources naturelles et l'économie circulaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser la biodiversité et les paysages et les intégrer dans les objectifs de maîtrise du développement du tourisme • Poursuivre l'accompagnement des petites entreprises commerciales et artisanales • Valoriser les atouts du territoire aux côtés des professionnels de tourisme

<p>Orientation 4 : Une compensation écologique par l'offre au service de la préservation de la biodiversité et de la valorisation du foncier naturel agricole</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser la pression urbaine pour préserver les espaces naturels et agricoles • Accompagner le territoire dans la gestion des risques naturels : inondations dans les Grands-Fonds, érosion du trait de côte • Accompagner le SMGAEG dans la mise en œuvre d'un service performant de gestion de l'eau et de l'assainissement • Mettre en place, notamment avec le SINNOVAL, une gestion intégrée et performante de l'ensemble des types de déchets • Accompagner le territoire dans une diversification agricole, le développement de circuit court pour une agriculture plus durable • Promouvoir aux côtés des professionnels le développement des énergies propres
--	--

ANNEXE 2 – TABLEAU RECAPITULATIF DES PROJETS

Orientation stratégique	Objectifs	Actions / projets	Catégorie (A action / P projet)	Porteur de l'action	Fiche existante ? OUI / NON
OS 1 : Des centres- bourgs revitalisés, interconnectés et tournés vers un littoral préservé et attractif	Valoriser les modes de déplacements doux dans les centres villes	Réalisation d'une piste cyclable	P	CARL	Oui
	L'ambition est de favoriser l'interconnexion, pour un développement harmonieux et attractif, qui passe par le nautisme, tout en préservant l'écrin naturel de ce site littoral.	Qualification des espaces publics proches de la plage de la DATCHA	P	Commune du Gosier	Oui
	L'ambition est de favoriser l'interconnexion, pour un développement harmonieux et attractif, qui passe par le nautisme, tout en préservant l'écrin naturel de ce site littoral.	Aménagement du littoral Anse tabarin + Ilet du Gosier + Datcha	P	Commune du Gosier	Oui
		Rénovation du centre technique opérationnel de Sainte-Anne	P	Commune de Sainte Anne	Oui
	Développement de l'écotourisme et favoriser les activités sportives par l'utilisation de piste cyclable au sein des corridors écologiques valorisant la biodiversité. Interconnexion du bourg aux zones rurales et des espaces naturels du littoral et des terres.	Restauration des continuités écologiques associées à des pistes cyclables	P	CARL	Oui
	Embellir, dynamiser et réduire la consommation énergétique le bourg de St-François	Embellissement du Bourg de St-François vers un littoral préservé et attractif	P	Commune de Saint-François	Oui

Valoriser le littoral et réduire l'impact de la marina sur le lagon	Un bourg tourné vers un littoral préservé et attractif.	P	Commune de Saint-François	Oui
	Création d'un marché d'intérêt communautaire à Saint François	P	CARL	Non
	Etude de faisabilité sur la création de pistes cyclables inter urbaines	P		Non
Programme petites villes de Demain de la ville de Sainte Anne	PVD 1 : Enfouissement coordonné des réseaux aériens de la Place Schœlcher	P	SyMEG	OUI
Programme petites villes de Demain de la ville de Sainte Anne	PVD 2 : Renouvellement urbain de la Place Schœlcher	P	Commune de Sainte Anne	OUI
Programme petites villes de Demain de la ville de Sainte Anne	PVD 3 : Plan Océan	P	Commune de Sainte Anne	OUI
Programme petites villes de Demain de la ville de Sainte Anne	PVD 5: Réhabilitation de la Mairie	P	Commune de Sainte Anne	OUI
Programme petites villes de Demain de la ville de Sainte Anne	PVD 7: Réalisation d'une étude Pré-opérationnelle d'OPAH-RU	P	Commune de Sainte Anne	OUI
Programme petites villes de Demain de la ville de Sainte Anne	PVD8 : Etude Préalable de Faisabilité foncière- création d'espaces de stationnement public	P	Commune de Sainte Anne	OUI

Programme petites villes de Demain de la ville de Sainte Anne	PVD 9 : Aménagement du marché "LA FLO"	P	Commune de Sainte Anne	OUI
	PVD 10 : Mise en place d'une signalétique urbaine en faveur des commerces du centre-ville	P	Commune de Sainte Anne	OUI
	PVD 12 : Recrutement d'un manager de commerce	P	Commune de Sainte Anne	OUI
	Réfection du Stade de Montauban	P	Commune du Gosier	OUI
	Réalisation d'un équipement mixte : bâtiment administratif communal et commerces	P	Commune du Gosier	OUI
OS2 : Un territoire jeune et solidaire pourvoyeur d'activités sportives, culturelles et régénératives	garantir un niveau d'équipements suffisant avec pour objectif l'amélioration du cadre de vie	P	Commune du Gosier	Oui
	Programme petites villes de Demain de la ville de Sainte Anne	P	Commune de Sainte Anne	Oui

Valoriser le territoire par la promotion de la culture et du patrimoine	Programme de dynamisation et de valorisation territoriale de la Désirade par la culture, le patrimoine et md développement durable	P	Commune de la Désirade	OUI
	Maison du Gwoka au centre ville de Sainte Anne	P	CARL	Non
	Création d'un guichet unique au Gosier (maison France Service) et d'un centre social intercommunal + bus France service	P	CARL	OUI
	Plan intercommunal de lutte contre l'habitat indigne et plan local de l'habitat	A	CARL	OUI
	Plan local d'insertion pour l'emploi	P	CARL	Non
	Contrat local de santé à la Désirade (centre de soin)	P	CARL	Non
Programme petites villes de Demain de la vile de Sainte Anne	PVD 11 : Renouveler les aménagements "Street Art" du centre-ville	P	Commune de Sainte Anne	OUI
Programme petites villes de Demain de la vile de Sainte Anne	PVD 13: Implantation d'un totem touristique en entrée de ville	P	Commune de Sainte Anne	OUI
Programme petites villes de Demain de la vile de Sainte Anne	PVD4 : Réhabilitation de la médiatique	P	Commune de Sainte Anne	OUI

	Amélioration cadre de vie	Réalisation d'un gymnase	P	Commune du Gosier	
OS 3 : Un tourisme vertueux au service d'un développement endogène valorisant les ressources naturelles et l'économie circulaire	Limiter la consommation d'énergie des bâtiments publics et promouvoir l'autoconsommation	Valorisation énergétique du patrimoine bâti de la ville du Gosier par l'implantation de centrales solaires photovoltaïques en autoconsommation	P	Commune du Gosier	Oui
	Restaurer les sites naturels impacté par les activités humaines et valoriser les sites pour préserver	Restauration et valorisation de la Pointe Gros-Boeuf.	P	Conseil départemental	Oui
	Restaurer les sites naturels impacté par les activités humaines et valoriser les sites pour préserver	Restauration écologique de la plage des Raisins Clairs	P	Commune de Saint-François	Oui
	Renforcer la continuité territoriale et promouvoir la désirade comme destination touristique	Création Aire de Pique-nique	P	Commune de la Désirade	Non
OS 4 : Une compensation écologique par l'offre au service	Requalifier et valoriser l'entrée et la sortie du Bourg pour en faire des lieux de vie	Mise en valeur du Canal de Dupré	P	Région / Etat	Oui

de la préservation
de la biodiversité
et de la valorisation
du foncier naturel
agricole

Requalifier et valoriser l'entrée et la sortie du Bourg pour en faire des lieux de vie	Qualification d'un parc ouvert sur la zone naturelle de Montmain - Création de la maison de la nature et de l'environnement	P	Commune de Sainte Anne	Oui
Restaurer les sites naturels impacté par les activités humaines et valoriser les sites pour préserver	Restauration de l'étang buisson et création d'un bassin de phytoépuration en aval de la STEP.	P	Commune de Saint-François	Oui
	Aménagement d'un Jardin - KERVINO	P	CARL	OUI
	Création d'une déchetterie au Gosier	P	CARL / CANGT	Non

ANNEXE 3 – FICHES ACTIONS/ PROJETS

1) GOSIER

**Réhabilitation et rénovation des équipements de proximité
CRTE de la CARL**

Orientation stratégique n°2	Orientation 2: Un territoire jeune et solidaire pourvoyeur d'activités sportives et culturelles-						
Action n°							
Maître d'ouvrage	Ville du GOSIER Type : Commune						
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Type						
Description de l'action	<p>Contexte La Ville a identifié sur son territoire un important besoin de création et ou de réhabilitation d'équipements de proximité. Il s'agit pour la collectivité de garantir un niveau d'équipements suffisant avec pour objectif l'amélioration du cadre de vie à travers notamment la création et le maintien de lien social dans les quartiers . C'est pourquoi la nouvelle équipe municipale s'engage désormais, dans une dynamique de rattrapage et de rééquilibrage visant à apporter une réponse aux exigences de plus en plus fortes. Les différents projets identifiés à ce jour entrent dans le cadre d'un projet global d'aménagement, qui vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réhabiliter des équipements de proximité • Équiper les quartiers du territoire de la ville du Gosier d'équipements sportifs de proximité 						
Partenaires	Associations de quartier						
Coût prévisionnel hors taxes	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 60%;">• Equipements sportifs des écoles (Études et travaux) :</td> <td align="right">700 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>• Réhabilitation des équipements de proximité : (Études et travaux) :</td> <td align="right">1 193 317,00 €</td> </tr> <tr> <td align="right">Total</td> <td align="right">1 893 317,00 €</td> </tr> </table>	• Equipements sportifs des écoles (Études et travaux) :	700 000,00 €	• Réhabilitation des équipements de proximité : (Études et travaux) :	1 193 317,00 €	Total	1 893 317,00 €
• Equipements sportifs des écoles (Études et travaux) :	700 000,00 €						
• Réhabilitation des équipements de proximité : (Études et travaux) :	1 193 317,00 €						
Total	1 893 317,00 €						
Plan de financement	Etat " CRTE" (dont 450 000 € CCT : 1 064 653,00 € et 110 00 € DSIL notifié)						

	Région : 450 000,00 € Ville : 378 664,00 €
Calendrier	Délibération CM-2021-2S-DP-19 du 30 mars 2021 Différentes étapes du projet : <ul style="list-style-type: none"> • Etudes et diagnostic pour préciser les travaux à faire : septembre 2021 • Consultation des entreprises : novembre 2021 • Début des travaux : février 2022 • Achèvement des travaux : décembre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Taux de satisfaction de la population Taux de fréquentation des équipements

**Réalisation d'un équipement de proximité omnisport :
Le Gymnase Ruddy GOBERT
du Plateau Saint-Germain
CRTE de la CARL**

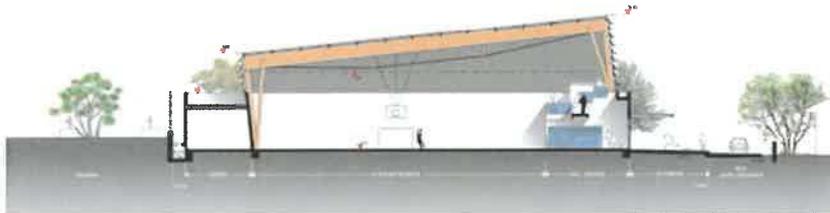
Orientation stratégique n°	Orientation :
Action n°	
Maître d'ouvrage	Ville du GOSIER Type : Commune
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Type
Description de l'action	<p>Contexte Réalisation d'un gymnase multisport sur le Plateau St Germain</p> <p>Objectifs :</p> <p>Améliorer l'offre en équipements sportifs pour la population du Gosier, et en particulier celle du Centre-ville. Le Gymnase accueillera de nombreuses activités sportives et pourra également être utilisé dans le cadre d'événements associatifs et culturels. Il aura en particulier vocation à recevoir des matchs de basket de haut niveau.</p> <p>Maîtrise d'ouvrage et gouvernance</p> <p>La commune du Gosier porte ce dossier intégralement. Un comité de pilotage a été monté pour l'occasion. Il intègre des élus et des représentants des services de la commune. Ce comité validera toutes les étapes de conception du projet.</p> <p>Faisabilité</p> <p>Un concours sur esquisse plus a permis de choisir une équipe de maîtrise d'œuvre. Il s'agit du Groupement Cabinet d'architecture Fabien Doré et Michaël Marton / Guez Caraïbes. Quelques images du projet sont données ci-après.</p>

REALISATION DU GYMNASE RUDY GOBERT SUR LE SITE DU PLATEAU SAINT-GERMAIN

Panneau 2/2



Perspective d'ensemble vue de la rue Théodore Gisors



Coupe transversale AA - Ech : 1/200e

REALISATION DU GYMNASE RUDY GOBERT SUR LE SITE DU PLATEAU SAINT-GERMAIN

Panneau 1/2



Plan RDC - Ech : 1/200e

Partenaires

Coût prévisionnel

• Etudes :	107.596 €
• Maîtrise d'oeuvre :	524.250 €
• Equipements :	429.931 €
• Travaux :	5.920.502 €

	Total HT 6.982.279 €												
Plan de financement	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">- ETAT (CRTE° :</td> <td style="text-align: right;">698.200 €</td> </tr> <tr> <td>- ETAT (ANS) :</td> <td style="text-align: right;">1.396.400 €</td> </tr> <tr> <td>- Région :</td> <td style="text-align: right;">3.630.700 €</td> </tr> <tr> <td>- Département :</td> <td style="text-align: right;">558.500 €</td> </tr> <tr> <td>- Ville :</td> <td style="text-align: right;">698.479 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">Total HT 6.982.279 €</td> </tr> </table>	- ETAT (CRTE° :	698.200 €	- ETAT (ANS) :	1.396.400 €	- Région :	3.630.700 €	- Département :	558.500 €	- Ville :	698.479 €		Total HT 6.982.279 €
- ETAT (CRTE° :	698.200 €												
- ETAT (ANS) :	1.396.400 €												
- Région :	3.630.700 €												
- Département :	558.500 €												
- Ville :	698.479 €												
	Total HT 6.982.279 €												
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Jury de concours : avril à octobre 2021 - Choix de l'équipe de maîtrise d'oeuvre : octobre 2021 - Etudes géotechniques, géoréf., G2Pro, pollution,... : janv. / août 2022 - Dépôt du PC : juillet 2022 - Consultation des entreprises : janvier à février 2023 - Début des travaux : mai / juin 2023 - Inauguration : novembre 2024 												
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> Fréquence d'utilisation Taux de satisfaction de la population Compétitions organisées, ... 												

Réhabilitation et rénovation des équipements de proximité CRTE de la CARL

Orientation stratégique n°2	Orientation 2: Un territoire jeune et solidaire pourvoyeur d'activités sportives et culturelles-
Action n°	
Maître d'ouvrage	Ville du GOSIER Type : Commune
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Type
Description de l'action	<p>Contexte</p> <p>La Ville a identifié sur son territoire un important besoin de création et ou de réhabilitation d'équipements de proximité.</p> <p>Il s'agit pour la collectivité de garantir un niveau d'équipements suffisant avec pour objectif l'amélioration du cadre de vie à travers notamment la création et le maintien de lien social dans les quartiers .</p> <p>C'est pourquoi la nouvelle équipe municipale s'engage désormais, dans une dynamique de rattrapage et de rééquilibrage visant à apporter une réponse aux exigences de plus en plus fortes.</p> <p>Les différents projets identifiés à ce jour entrent dans le cadre d'un projet global d'aménagement, qui vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réhabiliter des équipements de proximité

	<ul style="list-style-type: none"> Équiper les quartiers du territoire de la ville du Gosier d'équipements sportifs de proximité
Partenaires	Associations de quartier
Coût prévisionnel hors taxes	<ul style="list-style-type: none"> Equipements sportifs des écoles (Études et travaux) : 700 000,00 € Réhabilitation des équipements de proximité : (Études et travaux) : 1 193 317,00 € <p style="text-align: right;">Total 1 893 317,00 €</p>
Plan de financement	Etat " CRTE" (dont 450 000 € CCT et 110 00 € DSIL notifié) : 1 064 653,00 € Région : 450 000,00 € Ville : 378 664,00 €
Calendrier	Délibération CM-2021-2S-DP-19 du 30 mars 2021 Différentes étapes du projet : <ul style="list-style-type: none"> Etudes et diagnostic pour préciser les travaux à faire : septembre 2021 Consultation des entreprises : novembre 2021 Début des travaux : février 2022 Achèvement des travaux : décembre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Taux de satisfaction de la population Taux de fréquentation des équipements

Réalisation d'un équipement mixte : bâtiment administratif communal et commerces

CRTE de la CARL

Orientation stratégique n°	Orientation 1 : Des centre-bourgs revitalisés, interconnectés et tournés vers un littoral préservé et attractif
Action n°	
Maître d'ouvrage	Ville du GOSIER Type : Commune
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Type
Description de l'action	Contexte La ville du Gosier dispose d'un important patrimoine bâti, dont une partie est cependant inexploitable en raison de sa vétusté. Dans le cadre de la modernisation de

	<p>ses services, la Ville souhaite ainsi réhabiliter certains de ces bâtiments, et vise une certification NF HQE™ Bâtiments Tertiaires. Cette certification est possible aussi bien pour des bâtiments neufs ou rénovation.</p> <p>La collectivité a à coeur de valoriser les performances des bâtiments, mais aussi de réduire ses consommations, son impact environnemental et améliorer la santé et le confort des utilisateurs des bâtiments à travers par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la récupération de l'eau de pluie, • l'installation de panneaux photovoltaïques, • d'une toiture et de murs végétaux • <p>La certification NF HQE™ Bâtiments permet d'attester et de mettre en avant les performances et les qualités intrinsèques des bâtiments avec des mesures précises et comparables en énergie, environnement, santé et confort.</p> <p>Ce projet s'inscrit aussi dans l'ambition de revitaliser le bourg du Gosier, avec un renforcement de l'organisation de services publics et de proximité. C'est une opération de démolition, puis de construction, du bâtiment situé angle rue Alexandre LEMERCIER et Bd Amédée CLARA dans le bourg du Gosier (Référence cadastrale BZ 79), mais aussi de rentabiliser l'investissement par l'implantation de locaux commerciaux, et commerces de proximité (presse, tabac, café...) et un restaurant panoramique.</p> <p>L'objectif principal du projet est de créer un espace avec un fort potentiel d'attractivité tout en favorisant le développement économique responsable.</p>
Partenaires	<p>L'association des commerçants Associations de quartier Financeurs</p>
Coût prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes (Diagnostic amiante, Mission de maîtrise d'œuvre portant sur la réalisation d'un bâtiment mixte : Bâtiment administratif - Commerces; Bureau de Contrôle, SPS,...) 206 000,00 € • Travaux (y compris démolition) 1 094 000,00 € <p style="text-align: right;">Total HT 1.300.00€</p>
Plan de financement	<p>Europe : : 379 620,00 € Etat " CRTE " : 390 000,00 € Région : 270 380,00 € Ville : 260 000,00 €</p> <p style="text-align: right;">Total HT 1.300.00€</p>
Calendrier	<p>Différentes étapes du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Études préliminaires (Faisabilité architecturales,...) : septembre à décembre 2021 • Janvier 2022 : validation par l'autorité / Lancement de la consultation de maîtrise d'oeuvre • Désignation équipe maîtrise d'oeuvre : Mars 2022 • Dépôt du Permis de construire : mai 2022 • Lancement de la Consultation des entreprises : juillet 2022 • Début des travaux (y compris démolition) : octobre 2022 • Achèvement des travaux : décembre 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Niveau de satisfaction des usagers Attractivité du bourg : fréquentation des commerces existants, et de ces nouveaux commerces,..</p>



Aménagement du littoral Anse tabarin + Ilet du Gosier +Datcha

CRTE de la CARL



Orientation stratégique n°	Orientation 1 : Des centre-bourgs revitalisés, interconnectés et tournés vers un littoral préservé et attractif
Action n°	
Maître d'ouvrage	Ville du GOSIER Type : Commune
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Type
Description de l'action	<p>Les espaces publics balnéaires du bourg du Gosier sont des espaces de références, lieu de convergence et d'animation. <i>Reconnue Territoire Engagé pour la Nature</i> en 2019, la ville du Gosier a également la volonté de protéger son rivage et ses espaces naturels par des aménagements éco-responsables et durables. Les projets s'inscrivent dans le cadre d'une étude urbaine "Aménagement littoral du bourg".</p> <p>Ainsi la ville du Gosier depuis 2019 a mis en place une étude d'aménagement de son littoral : un cabinet d'urbanisme a été missionné pour accompagner la ville du Gosier à aménager durablement son littoral. Singulièrement la frange littorale Datcha, Tabarin .</p> <p>L' étude définit une vue d'ensemble de l'aménagement et de la</p>

gestion de cette zone intégrant :

- le projet de revalorisation de l'Anse Tabarin
- le plan de balisage
- l'aménagement de l'espace îlot derrière la Poste
- l'aménagement de l'espace parking de la Datcha .

Le postulat de base de l'étude est de créer de la cohérence entre les projets d'aménagement du littoral avec celui de la mise en valeur de l'îlet. Conférer à l'ensemble Datcha – Anse Tabarin, une dimension de centralité urbaine affirmée, en étant un lieu d'échange et de dialogue avec l'îlet .

Rappel des besoins à satisfaire dans le cadre de l'étude :

Au regard des enjeux économiques, balnéaires, touristiques et environnementaux que représentent les plages du bourg de l'Anse Tabarin à la plage de la Datcha et leurs abords du fait de leur attractivité et leur dynamique, il convient de définir plus précisément les aménagements à réaliser par sous-secteur :

- Secteur 1: Anse Tabarin, de la Digue et de la Base nautique
- Secteur 2 : Zone de la Datcha de l'entrée des carbetts à la plage de la Datcha comprenant les rues du chemin de la Plage, la Rue du Père Will et la Rue Radegonde .

Attractivité et animation locale du territoire :

Il s'agit de faire de ce site, un des lieux d'animation majeurs de la commune :

- Création d'espaces de locaux de restauration et de boutiques, ...
- Création d'un espace club de services dédiées aux acteurs du nautisme
- Création d'espace multi-usage dédié aux commerces non sédentaires, ...
- Création d'une zone dédiée au marché à ciel ouvert du vendredi...
- Création d'un point d'accueil d'information pour une billetterie pour la desserte de navettes maritimes (îlet et autres, ...)

Equipements publics - Environnement - Cadre de vie :

Création d'espaces publics de stationnement Création d'espaces publics végétalisés et ombragés accessibles aux PMR

Nautisme et activités sportives :

Extension de la base nautique municipale Création d'une halte légère de plaisance, devant comporter au moins un ponton d'escale, un bloc sanitaire et un local technique, avec implantation de corps morts, ... Positionnement du poste de surveillance de la plage

A ce stade le cabinet d'urbanisme a doré et déjà élaboré des visions partagées avec la ville :

Pour la Datcha un projet de place modulable avec un aménagement du front de mer.

L'Anse Tabarin et l'îlet sont à la fois des espaces à préserver et à valoriser à rendre attractif.

L'ambition est de restaurer les sites naturels impactés par les activités anthropiques et valoriser les sites pour promouvoir un développement harmonieux et attractif, qui passe par le nautisme, tout en préservant l'écrin naturel de ce site littoral.

Forte du label "Station Nautique", la ville souhaite aller plus loin dans cette reconnaissance et s'est engagée à réaliser certains aménagements.

Un des objectifs est de limiter la place de l'automobile sur l'arrière plage pour revégétaliser, mais également de désartificialiser l'espace dans la mesure du possible et de laisser la place aux activités nautiques douces.

Une étude sera également lancée et portée par la ville sur le balisage avec la recherche de solutions fondées sur la nature (éco-mouillage, ...).

Le périmètre d'aménagement de la zone se divise en trois phases , divisées par secteur :

PHASE I

Aménagement secteur l'Anse Tabarin :

- Extension de la Base Nautique (250 m2), y compris installation d'une cale de mise à l'eau
- Etude pour la mise en place d'une HLP
- Aménagement d'un espace de restauration éphémère au bas de la base nautique
- Aménagement espace public comprenant :
 - la revégétalisation de la plage
 - la rénovation des carbets de l'aire de pique-nique
 - la désartificialisation des accès à la base nautique
- Construction d'une Billetterie (25m2)
- Aménagement d'une zone pour les ambulants / Place dédiée côté bas de la poste - aménagement modulable pour permettre des places dédiées)
- Aménagement d'une zone de carbets modulables dédiée à la vente de produits du terroir et des produits issus de l'artisanat local
- végétalisation de l'espace carbets
- aménagement d'un espace /parcours de diffusion artistique sur le calvaire : panneaux fixes , divers supports ...
- Réorganisation du stationnement

PHASE II

Aménagement secteur site îlet du Gosier :

Rappel : Ce périmètre est étendu à L'îlet du Gosier avec notamment le lancement de l'étude de programmation en vue de l'aménagement du site.

Les principaux objectifs de l'étude d'aménagement sont, de façon non exhaustives :

- Valoriser un espace public naturel protégé et majeur pour l'image de la ville et plus largement de la Guadeloupe
- Assurer la restauration et la fonctionnalité écologique du site et de ses abords (replantations de végétaux, bouturage de coraux, protection des récifs coralliens restaurés,...)
- Définir un produit d'appel touristique avec une offre commerciale (restauration dont la relocalisation du restaurant actuel, vente de produits touristiques, mouillage ...) et culturelle (espace muséographique, parcours de découverte, ...) suffisamment attractive pour être intégrée aux excursions touristiques
- Rendre l'îlet accessible au tout public dont les PMR
- Proposer des espaces d'aménagement adaptés aux usages actuels du site (point "restauration", visite des vestiges, sentier marin de découverte, mouillage) tenant compte des conditions et évolutions climatiques (élévation du niveau de la mer, érosion, houle cyclonique) et de la séquence Eviter/Réduire/Compenser
- Tenir compte de la volonté de la ville d'une exemplarité en matière de protection de l'environnement par une gestion écologique des aménagements offerts au public. L'accueil du public et des usagers devra répondre à une exigence de réversibilité et d'intégration paysagère
- Édifier le phare comme élément incontournable de l'aménagement du site
- Mettre en lumière le patrimoine invisible de l'îlet (vestiges)
- Tenir compte des capacités d'entretien limitées de la ville
- Ramener des recettes pouvant aider la ville dans la gestion du site
- Limiter tant que possible l'érosion en étudiant l'impact éventuel du ponton
- Etudier la faisabilité de la mise en place d'une halte légère de plaisance au large de l'îlet du Gosier (mouillages permanents pour préserver les fonds de l'action des ancres et leurs chaînes; installation d'un ponton d'escale, d'un bloc sanitaire et d'un local technique)
- Sécuriser l'approche de l'îlet par une requalification voire un repositionnement du ponton actuel de l'îlet
- Confirmer le point de départ de la desserte depuis le ponton de l'Anse Tabarin en tenant compte des dessertes futures (bus des mers).

PHASE III

Aménagement secteur de la Datcha

En ayant une vision d'aménagement qui confère à l'ensemble Datcha – Anse Tabarin, une dimension de centralité urbaine affirmée.

Un projet de place modulable avec un aménagement du front de mer, répond à cette vision globale:

- Une place modulable végétalisée dédiée à des activités "polyvalentes", avec une capacité de 60 places de parking.
- réalisation de carbets modulables pour la vente de divers produits et restauration
- Réalisation de parking supplémentaire sur deux niveaux en amont de la place modulable : RDC capacité de 46 places - R1 capacité

	<ul style="list-style-type: none"> de 46 places ● Aménagement espace food truck ● Revégétalisation du secteur
Partenaires	<p>Qui... ...s'engage à quoi... A cette date est-il acquis? en discussion ? à discuter ? Prochaine étape / action à entreprendre Rôle ?</p>
Coût prévisionnel	<p>Études (Programmation Ilet, Maîtrise d'œuvre, Géomètre, ingénierie écologique,...) : 350 000,00 € Travaux : 3 150 000 ,00 €</p> <p>Total HT 3 500 000,00 €</p>
Plan de financement	<p>ETAT - CRTE (dont FNADT notifié 50 000,00 €) : 700 000,00 € Europe : 1 050 000,00 € Région (dont notifié 200 000 €) : 1 050 000,00 € Ville : 700 000,00 €</p>
Calendrier	<p>Les étapes du projet en PHASE I / Secteur Anse Tabarin:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation esquisse finale :Octobre/Novembre 2022 - Validation par la ville : Décembre 2022 - Phasage en deux tranches <p><u>Lancement tranche 1</u> “Réaménagement du parking, plage et parc de l'anse tabarin” :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Début des travaux tranche 1 :Avril 2023 - Achèvement des travaux tranche 1 : Décembre 2023 <p><u>Tranche 2</u> “Secteur base nautique” : maîtrise foncière en 2023</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudes architecturales et d’ingénierie : maîtrise d’oeuvre retenue en mai : 2023 - Dépôt du Permis de construire de l’extension de la base nautique: Août 2023 - Consultation des entreprises : décembre 2023 - Début des travaux : Avril 2024 - Achèvement des travaux : Décembre 2023
Calendrier	<p>Les étapes du projet en PHASE II / secteur Ilet du Gosier</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1ere Étude réalisée : Tranche 1 - Etude de programmation
Calendrier	<p>Les étapes du projet en PHASE III / secteur Datcha</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lancement tranche 1 : Parking 2 niveaux - Aménagement espace food truck
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de places de parking (Anse Tabarin et Datcha) - Surface végétalisée

	<ul style="list-style-type: none"> - Fréquentation Ilel du Gosier - Actions liées aux engagements du Label "Station Nautique"
--	---

**VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE
BÂTI DE LA VILLE DU GOSIER PAR
L'IMPLANTATION DE CENTRALES SOLAIRES
PHOTOVOLTAÏQUES EN AUTOCONSOMMATION**

CRTE de la CARL

Orientation stratégique n°	Orientation 3: Un tourisme vertueux au service d'un développement endogène valorisant les ressources naturelles
Action n°	
Maître d'ouvrage	Ville du GOSIER Type : Commune
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Type
Description de l'action	<p>Contexte :</p> <p>Conformément à la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 Août 2015 dite LTECV, et à l'accord de Paris du 13 décembre 2015, les départements d'Outre-Mer jouent un rôle pilote en matière d'autonomie énergétique.</p> <p>C'est donc en accord avec ces objectifs nationaux que la Guadeloupe ambitionne de contribuer à l'échelle de l'archipel, à la transition énergétique nationale en inscrivant au moins 50% d'énergies renouvelables au sein de son mix énergétique à l'horizon 2030. De plus, c'est tout simplement l'autonomie énergétique qui est visée en 2050. Aussi, l'une des solutions possibles pour relever ce défi réside dans le déploiement de générateurs photovoltaïques en autoconsommation sur des toitures ou des ombrières, associé pour d'avantages de cohérences, à des actions de Maîtrise de l'Energie (MDE).</p> <p>Le Gosier, commune balnéaire du sud de la Grande-Terre en Guadeloupe de 28 000 habitants est une commune à vocation résidentielle. Néanmoins, la richesse de sa biodiversité, la qualité de son littoral et la grande diversité d'établissements touristiques contribuent à l'essor de son activité touristique.</p> <p>De plus, récipiendaire de plusieurs distinctions pour son action en faveur de la préservation de la nature (<i>Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte en 2017, Territoire Engagé</i></p>

pour la Nature en 2019), la commune du Gosier vise l'exemplarité énergétique. A titre d'exemple, suite aux préconisations du Conseiller en Energie Partagé (CEP) du Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), la Ville du Gosier a procédé à la pose d'isolation sur les toitures des écoles éligibles.

De plus, la collectivité finalise actuellement un vaste projet de rénovation de son patrimoine d'Éclairage Public. Toutes ses actions ont contribué à réduire les dépenses de fonctionnement, liées aux consommations d'électricité de la Ville du Gosier.

Ces résultats encouragent la Ville du Gosier à aller encore plus loin dans son engagement en faveur de la transition énergétique pour limiter son impact sur l'environnement.

Description de l'action :

La commune possède de nombreux bâtiments administratifs dont les toitures sont inexploitées et qui pourraient accepter des installations photovoltaïques pour de l'autoconsommation. L'autoconsommation consiste à consommer localement et intégralement l'énergie produite par le générateur photovoltaïque. La revente ne semble pas pertinente au regard du besoin énergétique de notre patrimoine bâti.

De plus, la commune a identifié plusieurs bâtiments énergivores ou "passoires énergétiques" qui pourraient être éligibles à cette stratégie de valorisation d'optimisation énergétique.

Par ailleurs, les déplacements professionnels des agents communaux étant nombreux mais limités en distance, la collectivité pourrait mixer sa flotte de véhicules avec des voitures électriques. Ainsi, ces générateurs photovoltaïques pourraient alimenter les bornes de recharges nécessaires à la recharge de ces véhicules électriques.

Toutefois, trois sites ont retenu l'attention de la collectivité :

- L' Hôtel de Ville
- Le Pôle Administratif
- Le Palais des Sports et de la Culture

Le projet se divise en trois phases :

- Phase 1 : AVANT-TRAVAUX
 - o Audit Énergétique et étude de faisabilité photovoltaïque
 - o Rédaction et validation du cahier des charges du projet

	<ul style="list-style-type: none"> o Lancement des marchés et sélection des entreprises - Phase 2 : TRAVAUX - Phase 3 : APRÈS-TRAVAUX <ul style="list-style-type: none"> o Bilan o Maintenance o Transmission : sensibilisation et communication <p>En outre, ce projet d'implantation de générateurs photovoltaïques en autoconsommation, permettrait pour chaque bâtiment cible :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de réaliser dans chaque bâtiment concerné jusqu'à 60% d'économie d'énergie, - de réduire les charges de fonctionnement liées aux paiements des factures d'électricité, - de réduire les émissions de gaz à effet de serre mais aussi de renforcer le confort thermique des usagers des bâtiments. 								
Partenaires	<p>Les partenaires potentiels de la commune du Gosier, pas encore saisis à ce jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ADEME/Région Guadeloupe : Audits énergétiques, études de faisabilité, et Actions Maîtrise De l'Energie (MDE) - EDF : Financement d'actions d'efficacité énergétique - Etat : CRTE CARL - Europe : Financement FEDER 								
Coût prévisionnel	<p>Le plan de financement établi au sein de la présente fiche sera affiné grâce à l'étude de faisabilité. La collectivité prévoit néanmoins une enveloppe de 600 000 € sur le budget investissement dont les dépenses sont réparties comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudes/Mission de maîtrise d'œuvre : 20 000€ - Etudes Bureau de contrôle, SPS,... : 30 000€ - Fourniture et pose de panneaux photovoltaïques : 500 000€ - Mise en place de bornes de recharge électrique sur les parkings visiteurs et privés : 50 000€ <p style="text-align: right;">TOTAL HT : 600 000€</p>								
Plan de financement	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 70%;">ADEME</td> <td style="text-align: right;">: 20 000 €</td> </tr> <tr> <td>RÉGION</td> <td style="text-align: right;">: 100 000 €</td> </tr> <tr> <td>ETAT (CRTE)</td> <td style="text-align: right;">: 180 000 €</td> </tr> <tr> <td>FEDER</td> <td style="text-align: right;">: 180 000 €</td> </tr> </table>	ADEME	: 20 000 €	RÉGION	: 100 000 €	ETAT (CRTE)	: 180 000 €	FEDER	: 180 000 €
ADEME	: 20 000 €								
RÉGION	: 100 000 €								
ETAT (CRTE)	: 180 000 €								
FEDER	: 180 000 €								

	VILLE : 120 000 €
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> ● Phase d'avant travaux (Validation par le CM, Choix de la MOE, études de faisabilité) : Août 2021 à Février 2022 ● Phase travaux (implantations Générateur photovoltaïque, Borne de recharge pour véhicule, structure ombrière) : Mars 2022 à Décembre 2022 ● Phase après travaux : Janvier 2023 - Mars 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Rendement photovoltaïque

2) SAINT-ANNE

FICHE ACTION N° 01

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS DE LA PLACE SCHOELCHER

Orientation stratégique	Faire du bourg une grande terrasse littorale
Nom de l'action	Enfouissement coordonné des réseaux aériens de la Place Schœlcher
Action n°	01
Statut	En projet / Validée / Engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Syndicat Mixte d'Électricité de Guadeloupe (SyMEG)
Description de l'action	<p>La place Schœlcher occupe une position centrale et stratégique dans la vie du centre-bourg. Comme cette place concentre de nombreux enjeux sociaux, commerciaux et touristiques, un réaménagement d'ensemble des VRD est prévu pour lui permettre de retrouver compétitivité et attractivité (cf. fiche Action 1-1).</p> <p>Cette opération de renouvellement urbain sera accompagnée d'un programme d'enfouissement coordonné des réseaux aériens, dans la perspective de bénéficier d'un embellissement. Elle permet également de sécuriser le site dans le cas de phénomènes naturels majeurs.</p> <p>Pour rappel, le SyMEG Maître d'ouvrage du présent programme d'enfouissement, s'est vu transférer par la Ville en 2017, la compétence de « l'enfouissement des réseaux aériens ».</p> <p>Le programme prévoit l'enfouissement coordonné de l'ensemble des réseaux aériens : basse tension et télécom, puis de la dépose et l'évacuation des poteaux porteurs. L'ensemble des branchements des abonnés présents sur la place, sera repris en mode souterrain. Le réseau d'éclairage public sera par la même occasion remplacé par du matériel de type LED moins énergivore. Il est prévu également la mise en lumière des « curiosités artistiques et architecturales » présentes au droit de la Place Schoelcher.</p> <p>La présente action répond d'une part, à un objectif majeur de l'orientation stratégique n°1 – Faire du bourg une grande terrasse littorale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Requalifier l'espace public en offrant des lieux de qualité et en renforçant la vocation balnéaire du bourg</i> <p>D'autre part, elle répond également à l'objectif de l'orientation stratégique n°3 – redynamiser l'économie du centre-bourg :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Offrir des terrasses aux commerçants ou futurs restaurateurs de la place de la Mairie</i>

Partenaire	SyMEG (Maître d'ouvrage) Ville de Sainte-Anne (suivi de l'opération) : <ul style="list-style-type: none"> • Cellule de suivi et d'appui PVD/ORT • Pôle technique
Dépenses prévisionnelles	Travaux – 390 000 € <i>D'après les études techniques réalisées par le SyMEG</i>
Plan de financement prévisionnel	50% - SyMEG 50% - Ville SyMEG (Maître d'Ouvrage)
Calendrier de réalisation :	Planification opérationnelle disponible en octobre 2022 (d'après le SyMEG)
Lien avec les autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Taux d'augmentation de la fréquentation, satisfaction des usagers.
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action contribue à renforcer l'attractivité du centre-bourg et par voie de conséquence, de la Ville au sein de la CARL.
Annexes	<ul style="list-style-type: none"> • Programme technique et financier de l'opération d'enfouissement et de mise en lumière (documents SyMEG)

FICHE ACTION N° 02

RENOUVELLEMENT URBAIN DE LA PLACE SCHÆLCHER

Orientation stratégique	Faire du bourg une grande terrasse littorale
Nom de l'action	Renouvellement urbain de la Place Schœlcher
Action n°	02
Statut	En projet / Validée / Engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Sainte-Anne
Description de l'action	<p>La place Schœlcher occupe une position centrale et stratégique dans la vie du centre-bourg. Elle regroupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 espaces publics recevant régulièrement du public : Hôtel de Ville (bâtiment administratif), Médiathèque et Église (lieu culte), - des commerces divers (2 snacks, 1 magasin de mode, 1 papeterie, etc.) - 2 arrêts de bus - 2 monuments historiques (dont 1 classé) - 1 agence postale - 1 banque - 1 bâtiment ancien abritant des logements désuets <p>Cet espace central est concerné au quotidien par un flux de passages relatifs aux divers besoins des usagers et des touristes. Comme cette place concentre de nombreux enjeux stratégiques, commerciaux et touristiques, un réaménagement d'ensemble est incontournable (reprise des VRD, enfouissement des réseaux aériens, opération d'embellissement...) pour permettre à cette zone centrale de retrouver compétitivité et attractivité, mais aussi d'attirer les visiteurs du littoral.</p> <p>Ce faisant, l'action répond d'une part, à deux objectifs majeurs de l'orientation stratégique n°1 – Faire du bourg une grande terrasse littorale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Requalifier l'espace public en offrant des lieux de qualité et en renforçant la vocation balnéaire du bourg • Afficher une vocation piétonne dans le centre bourg <p>D'autre part, elle répond également à l'objectif de l'orientation stratégique n°3 – redynamiser l'économie du centre-bourg :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Offrir des terrasses aux commerçants ou futurs restaurateurs de la place de la Mairie

	<p>Pour ce faire, les opérations suivantes sont envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaménagement de la place suivant une nouvelle esquisse architecturale • Requalification des voies de circulation en rues « semi-piétonnes » (chaussée et accotement) – rue partagée / élimination des trottoirs, Élargissement des allées piétonnes et rétrécissement des voies de circulation automobile • Réhabilitation des réseaux existants et/ou création de nouveaux réseaux si besoin • Création d'un nouveau parking de 20 places face aux bâtiments de la Police Municipale • Réorganisation des espaces de stationnement public • Mise en place d'éclairage public de type LED (mats + luminaires) • Mise en place de l'accessibilité PMR • Mise en place d'une trame verte urbaine (pour une continuité des paysages), • Installation de mobiliers urbains (opération : 1 banc = 1 artiste) • Mise en valeur et en lumière des monuments historiques <p><i>La création d'un nouveau parking de 20 places en début de rue César Galas viendra augmenter l'offre de stationnement en centre-bourg. Il prendra place devant le bâtiment accueillant depuis peu la Police Municipale qui pourra réserver ponctuellement, quelques places pour les services de Police.</i></p> <p>Les frais d'aménagements du projet de parking devant le bâtiment de la Police Municipale (Place Schœlcher/Rue César Galas) s'élèvent à 130.000 euros (estimation AVP).</p> <p>Ils concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Démolition, évacuation déchets, nettoyage préalable • Réglage des plates-formes (tuf calcaire) • Couches imprégnation, béton bitumineux et/ou couvertures végétales • Mise en place réseaux évacuation EP • Marquage et traçage au sol • Panneaux de signalétique
Porteurs	<p>Ville de Sainte-Anne</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Direction des services techniques : consultation MOE suivant « accord cadre » ▪ Cellule de suivi et d'appui PVD/ORT
Dépenses prévisionnelles	<p style="text-align: right;">MONTANT TOTAL : 1 210 000 €</p> <p><i>D'après estimation tirée du PRU pour la réalisation de l'action : Réaménagement d'ensemble de la place Schœlcher (6000m²)</i></p> <p style="text-align: right;">MOE – 70 000 €</p> <p style="text-align: right;">Travaux – 1 000 000 €</p> <p><i>Création d'un nouveau parking devant les bâtiments de la Police Municipale :</i></p> <p style="text-align: right;">MOE – 10 000 €</p> <p style="text-align: right;">Travaux – 130 000 €</p>
Plan de financement prévisionnel	<p style="text-align: right;">80% - FEDER, État, Région, CARL</p> <p style="text-align: right;">20% -Ville</p>

Calendrier de réalisation :	<p><i>De janvier 2023 à Avril 2023</i> : Consultation pour une mission complète de MOe architecturale (ESQ, APD, PRO, DCE, ACT, EXE, DET, ...AOR)</p> <p><i>De Avril 2023 à Juillet 2023</i> : Études pré-op. et op.</p> <p><i>De Juillet 2023 à Août 2023</i> : Consultation pour les marchés de travaux /choix d'un groupement d'entreprises</p> <p><i>De Septembre 2023 à Mars 2025</i> : Mise en œuvre des travaux jusqu'à la réception</p>
Lien avec les autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Taux d'augmentation de la fréquentation, nombre d'arbres plantés pour la végétalisation, taux d'augmentation du trafic piéton, réduction du trafic des voitures, satisfaction des usagers
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action contribue à renforcer l'attractivité du centre-bourg et par voie de conséquence, de la Ville au sein de la CARI.
Annexes	<p><i>Document joint :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Étude de faisabilité aménagement de la rue César Galas et création d'un nouveau parking (VIALIS Ingénierie, septembre 2018)

FICHE ACTION N° 03

PHASE 1 : AMENAGEMENT DE LA PLAGE DU BOURG /
PLAN OCEAN

Orientation stratégique	Faire du bourg une grande terrasse littorale
Nom de l'action	Phase 1 : Plan d'aménagements de plage du bourg / PLAN OCEAN
Action n°	03
Statut	En projet / Validée / Engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Région Guadeloupe
Description de l'action	<p>Dans le cadre du projet de requalification de son bourg, la municipalité de Sainte-Anne a fait de la plage, son secteur prioritaire d'intervention.</p> <p>En conséquence, des actions ont été définies globalement sur ce secteur depuis le boulevard jusqu'au trait de côte.</p> <p>Au sein de ce périmètre, une première phase a été identifiée comme correspondante au Plan Océan lancé par le Conseil Régional de Guadeloupe, lequel dans une stratégie de réorganisation de l'activité touristique balnéaire, vise à (ré)aménager 25 plages du littoral guadeloupéen. Par le biais du Plan Océan, la Ville souhaite mettre en scène et préserver les sites littoraux et accueillir le public dans des conditions optimales.</p> <p>La contribution régionale à l'aménagement de la plage du bourg, se focalisera sur l'espace balnéaire (plage et arrière plage). Pour la Ville de Sainte-Anne, les opérations suivantes ont été retenues dans le cadre du programme OCEAN :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ré-ensablement du rivage • Restauration végétale de la plage <p>Ces actions répondent notamment à trois objectifs majeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Offrir des lieux de qualité • Renforcer la vocation balnéaire du bourg
Partenaires	<p>Région Guadeloupe (maître d'ouvrage)</p> <p>Ville de Sainte-Anne (suivi de l'opération) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cellule de suivi et d'appui PVD/ORT • Chargé de mission littoral

Dépenses prévisionnelles	Montant des Travaux – 700 000 €
Plan de financement prévisionnel	<i>Maitrise d'ouvrage REGION GUADELOUPE Financement de 100% du montant des travaux</i>
Calendrier de réalisation :	Planification opérationnelle disponible en octobre 2022 (d'après la Région Guadeloupe)
Lien avec les autres programmes et contrats territorialisés	PLAN OCEAN de la Région Guadeloupe
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'arbres plantés pour la végétalisation, total des surfaces réensablées, évolution du taux de fréquentation de la plage, satisfaction des usagers
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action contribue à renforcer l'attractivité de la plage du centre-bourg et par voie de conséquence, de la Ville au sein de la CARL.
Annexes	<p><i>Documents joints :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Délibération n° CR/A9-1325 de la Région Guadeloupe – cofinancement européen CCT dans le cadre du « Plan Océan » <p><i>Études :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Aménagement de la plage du bourg de Sainte-Anne (URBIS, novembre 2019) • Diagnostic du lagon de la ville de Sainte-Anne (CORAIBES, octobre 2019) • Étude générale sur la restauration végétale de la plage (communale de Sainte-Anne (ONF, mars 2019) • Appui scientifique et technique dans le cadre de la préservation de la plage du bourg (BRGM, mars 2018)

FICHE ACTION N° 01

REHABILITATION DE LA MEDIATHEQUE DE SAINTE-ANNE

Orientation stratégique	Favoriser un tissu urbain dense, perméable et poreux
Nom de l'action	Réhabilitation de la médiathèque de Sainte-Anne
Action n°	01
Statut	En-projet / Validée / Engagée
Niveau de priorité	Fort / Moyen / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Sainte-Anne
Description de l'action	<p>En 2017, suite au passage des événements cycloniques, le plafond du 2^{ème} étage de la médiathèque a subi des infiltrations qui l'ont endommagé.</p> <p>Un premier diagnostic a été réalisé en 2018, le 2^{ème} étage a été fermé, le plafond étayé, cependant les travaux de réhabilitation n'ont pu être réalisés et 4 ans plus tard, l'espace jeunesse est toujours fermé.</p> <p>La bibliothèque s'est organisée toutefois pour permettre une continuité de la mise à disposition d'ouvrages en direction de la jeunesse, mais ce service demeure imparfait : un espace trop restreint ne permettant pas de proposer l'exhaustivité du fonds jeunesse.</p> <p>En l'absence de diagnostic actualisé de l'état des structures du bâtiment et pour des raisons de sécurité, le personnel a été déplacé et redéployé vers un autre site de la collectivité durant le mois de février 2022.</p> <p>Il est nécessaire maintenant d'actualiser le dernier diagnostic en date (outil d'aide à la décision) afin de définir un programme de travaux de restructuration et d'aménagement du bâtiment, et ce dans la perspective de réinvestir les lieux le plus rapidement possible.</p> <p>Ce faisant, l'action répond à deux objectifs majeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Offrir d'avantage d'équipements culturel de qualité • Requalifier l'espace public en offrant des lieux de qualité <p>Pour ce faire, les opérations suivantes sont envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Traitement des façades et des extérieurs • Traitement du RDC • Traitement des étages 1,2 et 3 • Restructuration des bétons de la terrasse principale • Reprise de l'étanchéité de la terrasse principale

	<i>Traitement = fourniture et pose de cloisons, de meubles, de revêtements de sol, de plinthes, de garde-corps et également reprise des murs à l'aide de peintures acrylique de finition</i>
Partenaires	<p>Ville de Sainte-Anne</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Direction des services techniques : consultation MOe suivant « accord cadre » <p>Cellule de suivi et d'appui PVD/ORT</p>
Dépenses prévisionnelles	<p style="text-align: right;">MOe – 35 000 €</p> <p style="text-align: right;">Travaux – 300 000 €</p> <p style="text-align: center;"><i>D'après projet de restructuration et d'aménagement (chiffrage au stade APS)</i></p>
Plan de financement prévisionnel	<p>80% - État, Département</p> <p>20% - Ville</p>
Calendrier de réalisation :	<p><i>De janvier 2023 à février 2023</i> : Consultation pour un marché de MOe (DIAG, PRO, DCE, ACT, EXE, DET, ...AOR) pour la définition du marché de travaux de réhabilitation</p> <p><i>De mars 2023 à mai 2023</i> : Mise en œuvre de l'actualisation diagnostic « structure » établi en juillet 2018</p> <p><i>De juin 2023 à septembre 2023</i> : Consultation pour les marchés de travaux /choix d'une entreprise</p> <p><i>De octobre 2023 à juillet 2024</i> : Mise en œuvre des travaux jusqu'à la réception</p>
Lien avec les autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Augmentation de la fréquentation, Satisfaction des agents et des usagers
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action contribue à renforcer l'attractivité du centre-bourg et par voie de conséquence, de la Ville au sein de la CARL.
Annexes	<p><i>Documents joints :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic plancher haut médiathèque du bourg (Antilles Géotechnique, juillet 2018) • Projet de restructuration et d'aménagement de la bibliothèque multimédia du bourg (APS) + chiffrage (devis RHEC, 2017)

FICHE ACTION N° 02

REHABILITATION DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE

Orientation stratégique	Favoriser un tissu urbain dense, perméable et poreux
Nom de l'action	Réhabilitation de la mairie de Sainte-Anne
Action n°	02
Statut	En-projet / Validée / Engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Sainte-Anne
Description de l'action	<p>L'hôtel de ville de Sainte-Anne se situe au droit de la place Schœicher, à proximité immédiate de l'église, du bureau de Poste et de la bibliothèque multimédia.</p> <p>La construction se compose d'un bloc initial ancien (le bloc Est) et d'une extension édifiée en 1991 (le bloc Ouest) accueillant la salle de délibération, le cabinet du Maire et autres locaux d'accompagnement. L'ouvrage est donc composé de deux bâtiments séparés par des joints de dilatation et reliés par une passerelle suspendue pour la circulation au premier niveau. Une cour intérieure et une coursive font la connexion au rez-de-chaussée entre les deux bâtiments.</p> <p>Suite aux nombreux désordres constatés sur le bâtiment de l'hôtel de ville, un pré-diagnostic a mis en exergue des dysfonctionnements sur la structure du bâtiment et sur ses installations. Ces dysfonctionnements engendrent un risque pour l'ensemble des occupants (public et personnel administratif). Pour rappel, l'ouvrage est de type ERP (Établissement Recevant du Public), de classement W en 5ème catégorie.</p> <p>Les postes de travaux résultant des désordres recensés dans le cadre du pré-diagnostic, sont les suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Substitution d'étanchéité répondant au critère sécuritaire • Réparation structurelle Bloc ouest • Remplacement de menuiseries et réfection de la peinture intérieure Bloc Ouest • Électricité répondant au critère sécuritaire • Système de sécurité incendie et alarme intrusion • Accessibilité • Climatisation • Revêtement mural général

	<p>Il est nécessaire d'engager une démarche de réhabilitation de la mairie pour endiguer cette détérioration et pour garantir la durabilité de cet équipement stratégique.</p> <p>Ce faisant, l'action répond à deux objectifs majeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Offrir d'avantage d'équipements culturels de qualité</i> • <i>Requalifier l'espace public en offrant des lieux de qualité</i> <p>L'opération de réhabilitation de l'hôtel de ville s'appuie dans un premier temps sur une mission de maîtrise d'œuvre dont la consultation (en cours) doit aboutir en octobre 2022. Cette consultation prend la forme d'un marché disposant de deux tranches :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une tranche ferme pour les études de diagnostic - une tranche optionnelle pour la mission de maîtrise d'œuvre proprement dite <p>Il s'agira dans un premier temps de réaliser un diagnostic de l'ouvrage visant à renseigner le maître d'ouvrage sur l'état précis du bâtiment et sur la faisabilité de l'opération de réhabilitation. Suite à la réalisation du diagnostic, le maître d'œuvre établira un phasage en une ou plusieurs tranches de travaux de réhabilitation, pour le respect de la réglementation actuelle de la construction publique, en tenant compte des orientations du maître d'ouvrage.</p>
Partenaires	<p>Ville de Sainte-Anne</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Direction des Infrastructures : consultation mission de MOe ▪ Direction de Services Techniques ▪ Cellule de suivi et d'appui PVD/ORT
Dépenses prévisionnelles	<p>Mission de MOe (montant estimé) – 80 000 € Travaux de réhabilitation (montant estimé) – 1 000 000 € TOTAL – 1 080 000 €</p>
Plan de financement prévisionnel	<p>55% - État 5% - Région 40% - Ville</p>
Calendrier de réalisation :	<p><i>En octobre 2022</i> : Attribution du marché relatif à la mission de MOe <i>De octobre 2022 à janvier 2023</i> : Mise en œuvre de la tranche ferme du marché : études préalables et études de diagnostic (MOe) <i>De février 2023 à décembre 2024</i> : Mise en œuvre de la tranche optionnelle du marché : réalisation de la mission de MOe proprement dite, y compris des travaux jusqu'à la réception</p>
Lien avec les autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Satisfaction des agents et des usagers
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action contribue à renforcer l'attractivité du centre-bourg et par voie de conséquence, de la Ville au sein de la CARL.

Annexes	<p><i>Documents joints :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Marché de maîtrise d'œuvre attribué • Note explicative relative à la réhabilitation de l'Hôtel de ville de Sainte-Anne (Direction des Infrastructures, mars 2022)
----------------	---

FICHE ACTION N° 03

REHABILITATION DU CENTRE CULTUREL DE SAINTE-ANNE

Orientation stratégique	Favoriser un tissu urbain dense, perméable et poreux
Nom de l'action	Réhabilitation du centre culturel de Sainte-Anne
Action n°	03
Statut	En projet / Validée / Engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Sainte-Anne
Description de l'action	<p>La commune de Sainte-Anne possède en centre bourg, un Centre Culturel de 1600 m² positionné sur le boulevard maritime principal. Anciennement dévolu à l'OMCS, le bâtiment est principalement utilisé de nos jours comme un centre de loisir (peinture, musique, sport, yoga, etc.). Il accueille ponctuellement depuis février 2022, le personnel de la Médiathèque, le temps de la sécurisation et de la réhabilitation du bâtiment de cette dernière.</p> <p>Construit au début des années 80, il s'agit d'un équipement vieillissant, nécessitant des travaux de réfection relativement importants. L'idée est donc de le rénover et de revisiter ses missions afin d'en faire un espace de diffusion culturelle, moderne et structurant.</p> <p>Cet équipement idéalement situé sur la route principale, visible par tous les visiteurs et les touristes, pourrait devenir une vitrine de la ville en s'intégrant dans le projet de renouvellement urbain. Une fois rénové, il deviendrait alors un élément majeur du programme d'activités culturelles et de loisirs de la commune.</p> <p>Un diagnostic technique structurel visant à chiffrer les travaux nécessaires à sa réhabilitation a été réalisé en 2015 par le Cabinet Ingénierie Plus. Cette étude a révélé principalement l'existence de nombreuses fissures, de façades vétustes fortement endommagées, d'importants problèmes d'étanchéité. Elle a permis de faire le point sur l'état du bâtiment, présentant un bâtiment ancien, vieillissant mais qu'il n'était pas nécessaire de détruire en première approche.</p> <p>La consultation d'un architecte en avril 2017 a confirmé ce premier diagnostic technique structurel établi en 2015. Le bâtiment ne présentant pas de dommages importants, l'intérêt de sa démolition ne fait pas sens ; en dehors de sa conformité vis-à-vis du risque sismique et amiante restant à vérifier.</p>

	<p>Il est donc nécessaire aujourd'hui d'actualiser le dernier diagnostic en date (outil d'aide à la décision) afin de définir un programme de travaux de restructuration et d'aménagement du bâtiment.</p> <p>Ce faisant, l'action répond à deux objectifs majeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Offrir d'avantage d'équipements culturel de qualité</i> • <i>Requalifier l'espace public en offrant des lieux de qualité</i> <p>Pour ce faire, les opérations suivantes sont envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Reprise de l'étanchéité des toitures - Reprise encadrements d'ouvertures et des fissures - Démolition toiture passerelle et remplacement par toiture légère - Enlèvement des descentes EP encastrées - Restructuration des façades
Partenaires	<p>Ville de Sainte-Anne</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Direction des services techniques : consultation MOE suivant « accord cadre » ▪ Cellule de suivi et d'appui PVD/ORT
Dépenses prévisionnelles	<p>MOE – 45 000 € Travaux – 370 000 €</p> <p><i>D'après les conclusions du diagnostic technique (chiffrage au stade APS)</i></p>
Plan de financement prévisionnel	<p>80% - État, Dpt 20% - Ville</p>
Calendrier de réalisation :	<p><i>De juin 2023 à septembre 2023</i> : Consultation pour un marché de MOE (DIAG, PRO, DCE, ACT, EXE, DET, ...AOR) pour la définition du marché de travaux de réhabilitation</p> <p><i>De septembre 2023 à janvier 2024</i> : Mise en œuvre de l'actualisation diagnostic « structure » établi en mai 2015</p> <p><i>De février 2024 à mai 2024</i> : Consultation pour les marchés de travaux /choix d'une entreprise</p> <p><i>De juin 2024 à avril 2025</i> : Mise en œuvre des travaux jusqu'à la réception</p>
Lien avec les autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Augmentation de la fréquentation, Satisfaction des agents et des usagers
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action contribue à renforcer l'attractivité du centre-bourg et par voie de conséquence, de la Ville au sein de la CARL.
Annexes	<p><i>Documents joints :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Note d'opportunité : Rénovation du centre culturel (Pôle animation, octobre 2017) • Diagnostic technique structurel du foyer culturel de Sainte-Anne (Ingénierie Plus, mai 2015)

FICHE ACTION N° 04

REALISATION D'UNE ETUDE PRE-OPERATIONNELLE
D'OPAH-RU

Orientation stratégique	Favoriser un tissu urbain dense, perméable et poreux
Nom de l'action	Réalisation d'une étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU
Action n°	04
Statut	En-projet / Validée / Engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Sainte-Anne
Description de l'action	<p>Le centre bourg de La commune de Sainte-Anne perd progressivement de sa vitalité (peu de commerce, habitats insalubres, création de dents creuses...). A cet effet, dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain », la ville a engagé des études de revitalisation de son centre bourg élargi, en se donnant comme priorité la requalification des espaces publics et des logements. A cet égard, au-delà des opérations initiées sur son territoire en lien avec la Résorption de l'Habitat Insalubre, elle envisage d'élaborer une stratégie foncière globale au profit des projets d'habitat.</p> <p>Dans cette optique, l'hypothèse d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Rénovation Urbaine (OPAH-RU), est envisagée et devra être évaluée par une étude pré opérationnelle en lien avec l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH).</p> <p>L'étude pré-opérationnelle est une étude de faisabilité permettant de préciser les conditions de mise en place d'un programme. Elle a pour finalité de définir un cadre d'actions et de définir une stratégie opérationnelle ainsi que les outils opérationnels. En résumé, elle vise concrètement à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • définir les objectifs qualitatifs et quantitatifs du programme ; • proposer les partenariats à conclure ; • définir un périmètre et une stratégie d'intervention ; • élaborer le projet de convention de l'opération. <p>Pour mener à bien cette étude, la ville a sollicité le soutien financier de l'ANAH, ainsi qu'une subvention complémentaire auprès de la Banque des Territoires. La mobilisation des moyens de l'ANAH s'inscrit dans la définition et la mise en œuvre d'une politique de l'habitat qui sera portée par la ville de Sainte-Anne, en tant que Maître d'Ouvrage.</p>

	<p>La consultation pour cette mission d'études s'est déroulée durant le mois de juillet 2022. Elle portait sur les missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mission 1 : Diagnostic et identification des enjeux stratégiques, définition des sites prioritaires - Mission 2 : Définition des objectifs de l'OPAH-RU et d'une politique d'intervention articulée - Mission 3 : Stratégie à mettre en œuvre <p>Le marché d'étude (prestations intellectuelles) a été attribué en septembre 2022. La durée prévisionnelle de réalisation de cette étude est de 6 mois.</p> <p>Cette action répond aux objectifs majeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Définition de la politique d'habitat de la Ville de Sainte-Anne</i> • <i>Mise en œuvre d'une OPAH-RU</i> • <i>Favoriser les offres de logements</i>
Partenaires	<p>Ville de Sainte-Anne</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Direction de l'Urbanisme ▪ Cellule de suivi et d'appui PVD/ORT <p>ANAH / DEAL</p>
Dépenses prévisionnelles	Montant de l'étude H.T. – 82 400 €
Plan de financement prévisionnel	<p>50% - ANAH 25% - Banque des Territoires 25% - Ville</p>
Calendrier de réalisation :	<i>de octobre 2022 à avril 2023</i> : Mise en œuvre de l'ensemble des missions de l'étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU
Lien avec les autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	<p><i>Documents joints :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Délibération du conseil municipal • Programme de la mission d'études (C2R/QUALISTAT, Juillet 2022)

FICHE ACTION N° 01

CREATION D'ESPACES DE STATIONNEMENT PUBLIC –

 ETUDE PREALABLE DE FAISABILITE FONCIERE

Orientation stratégique	Redynamiser l'économie du centre-bourg
Nom de l'action	Étude préalable de faisabilité foncière - Création d'espaces de stationnement public en centre-bourg (Rues Lethière, Dandin et César Gallias)
Action n°	01
Statut	En projet / Validée / Engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Sainte-Anne
Description de l'action	<p>L'accès au cœur de bourg de Sainte-Anne et plus particulièrement aux commerces est relativement contraint. La création d'espaces de stationnement publics s'inscrit comme un objectif majeur de la relance économique du centre-bourg.</p> <p>Par usage, de nombreux espaces sont utilisés en centre-ville comme des espaces de stationnement « sauvage », ne disposant ni d'aménagement, ni d'équipement spécifique adapté. Le diagnostic sectoriel effectué par la cellule de suivi et d'appui du PVD de Sainte-Anne, a permis d'inventorier ces espaces afin d'étudier la faisabilité de requalifier ces parkings « sauvages » en zone de stationnement public « réglementé ».</p> <p>Les critères d'appréciation de faisabilité et d'intérêt stratégique pour ces futurs espaces de stationnement sont entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la proximité aux commerces de la rue Lethière, de la place Schœcker et de la rue Dandin, - la superficie (nombre de places de stationnement potentiel), - le propriétaire public ou privé de la parcelle (investissement à prévoir pour l'acquisition), - les frais d'aménagements (revêtement et marquage de sol, signalétique, ...). <p>Le renouvellement urbain de la Place Schoelcher (Fiche Action OBJ1-F1) tend à embellir et rénover le cœur du bourg de Sainte-anne. En toute cohérence, il doit s'accompagner de création d'espaces de stationnement pour permettre l'accès à cette zone réaménagée.</p>

La mise en œuvre préalable d'une étude de faisabilité foncière permettra, de proposer à l'exécutif communal un outil d'aide à la décision et également de préciser les investissements à prévoir pour les acquisitions foncières. Cette étude pourra être réalisée par un cabinet spécialisé en négociation foncière ou par l'EPFG.

Ce faisant, l'action répond à deux objectifs majeurs :

- *Redynamiser la rue Lethière*
- *Favoriser l'émergence de nouveaux lieux d'intensité commerciale*

Pour mémoire, deux espaces de stationnement sont particulièrement visés (cf. détails ci-après). Il sera privilégié la mise en place de « parkings végétalisés ».

Espaces de stationnement n°1

Le projet concerne les parcelles suivantes (Rues Lethière et Dandin) :

- AR 236, 239, 242 (Rues Lethière et Georges Galtier) : total de 330 m² pour 12 places *Estimation acquisition : 30.000 € (DRFIP, nov. 2021)*
- AR 66, 42, 308, 540, 541 (Rues Lethière et Dandin) : total de 800 m² pour 35 places *Estimation acquisition : 75.000 € (DRFIP, nov. 2021)*

Les frais d'aménagements pour un total d'env. 1.150 m² / 50 places – montant de l'ordre de 205.000 euros

- Démolition, évacuation déchets, nettoyage préalable : 7.000 €
- Réglage des plates-formes (tuf calcaire) : 9.500 €
- Couches imprégnation, béton bitumineux et/ou couvertures végétales : 160.000 €
- Mise en place réseaux évacuation EP : 15.000 €
- Marquage et traçage au sol : 6.000 €
- Panneaux de signalétique : 4.800 €

Espace de stationnement n°2

Accessible par la rue César Galas et situé au niveau de l'impasse des Avocats, un grand espace non aménagé à usage de parking « sauvage » fait face à un ensemble de bâtiments collectifs. Il représente une opportunité pour désengorger notamment le stationnement au droit des rues César Galas, Lethière et Dandin.

Cet espace laissé à l'abandon et utilisé comme une zone de dépôt d'ordure sauvage en raison d'actes d'incivilités récurrents, a fait l'objet d'un projet d'embellissement (en cours) comprenant l'enlèvement des déchets, la livraison de la terre végétale et l'aménagement de l'espace destiné à accueillir un jardin partagé par les riverains.

	<p>Le projet proposé consisterait :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une part, comme le prévoit la réglementation, à demander à la SEMSAMAR (le bailleur), la finalisation des aménagements accompagnant les bâtiments abritant les logements sociaux : parking privatif, local à poubelle, éclairage et mobiliers urbains ; - et d'autre part à aménager (la Ville) un parking public de 50 places ainsi qu'un jardin partagé. <p>Le projet concerne les parcelles suivantes (Impasse des Avocats) : AR 479, 482, 485, 488, 491, 494 : total d'environ 2.000 m² (dont 500m² appartenant à la SEMSAMAR) pour 50 places Estimation acquisition : 120.000 € (DRFIP, nov. 2021)</p> <p>Les frais d'aménagements pour un total d'env. 1.200 m² / 50 places – montant de l'ordre de 205.000 euros</p> <p>Les frais d'aménagement d'un jardin partagé de 150 m² sont de l'ordre de 20.000 euros</p>
Partenaires	<p>Ville de Sainte-Anne</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Direction des services techniques : consultation MOe suivant « accord cadre » ▪ Direction de l'Urbanisme ▪ Cellule de suivi et d'appui PVD/ORT
Dépenses prévisionnelles	<p><u>L'étude préalable de faisabilité de foncière est estimée à 20 000 €</u></p> <p><i>Pour mémoire, ci-après les estimations pour l'acquisition et l'aménagement des parcelles visées</i></p> <p><i>MOe globale - 55 000 €</i></p> <p>Espaces de stationnement n°1 Rues Lethière et Dandin Acquisition foncière (estimation de la DRFIP nov. 2021) 105 000 € Travaux d'aménagements (estimation sommaire cellule PVD) 205 000 €</p> <p>Espace de stationnement n°2 Impasse des Avocats Acquisition foncière (estimation de la DRFIP nov. 2021) 120 000 € Travaux d'aménagements (estimation sommaire cellule PVD) 205 000 € Installation jardin partagé (estimation sommaire cellule PVD) 20 000 €</p> <p>Au total, pour les 2 zones de stationnement, le budget total des opérations : acquisitions foncières, travaux d'aménagement y compris MOe, est estimé de l'ordre de 710 000€ (estimations APS).</p>
Plan de financement prévisionnel	100% Ville
Calendrier de réalisation :	De janvier 2023 à janvier 2024 : Lancement d'une étude préalable de faisabilité foncière réalisée par un cabinet spécialisé en négociation foncière ou par l'EPFG.

Lien avec les autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action contribuera à renforcer l'accès aux activités du centre-bourg et par voie de conséquence, favorise la fonction de centralité de la Ville au sein de la CARL.
Annexes	<p><i>Documents joints :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Avis du domaine sur la valeur vénale de parcelles du bourg de Sainte-Anne (DRFIP, novembre 2021)

FICHE ACTION N° 02

AMENAGEMENT DU MARCHÉ « LA FLO »

Orientation stratégique	Redynamiser l'économie du centre-bourg
Nom de l'action	Aménagement du marché « La Flo »
Action n°	02
Statut	En projet / Validée / Engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Sainte-Anne
Description de l'action	<p>Suite à la requalification de la parcelle de 1.700 m² située au cœur du bourg, délimitée par la rue Lethière, le boulevard maritime et la ruelle Réache et concernée par le nouvel emplacement marchand nommé « Marché La Flo », une mission complète de maîtrise d'œuvre a été attribuée durant le mois de février 2022 et lancée le 17 mars 2022. Elle concerne la mise en œuvre des aménagements et équipements essentiels à l'usage quotidien des utilisateurs du marché (marchands et clients). La durée maximale de l'opération : phases 1 et 2 cumulées, a été fixée à 24 mois. Pour mémoire, la capacité maximale d'accueil du « Marché La Flo » est de 62 emplacements.</p> <p>Cette action inscrite comme prioritaire au Programme de Renovation Urbaine (PRU) de juin 2019, avait pour but de transférer les marchands ambulants installés de façon anarchique sur l'entrée de plage du bourg, vers un nouvel espace non bâti sécurisé, fonctionnel et accueillant afin qu'ils exercent leur activité dans de meilleures conditions.</p> <p>Il est prévu également de pouvoir utiliser cette parcelle en dehors des jours de marché, comme un espace extérieur d'animation nocturne (spectacle, rencontres, etc.).</p> <p>L'action répond à deux objectifs majeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Redynamiser la rue Lethière • Favoriser l'émergence de nouveaux lieux d'intensité commerciale • Offrir un véritable Espace de vente pour le marché nocturne <p>Deux phases ont été identifiées et chiffrées (au stade APS) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Phase 1 : mise en place des aménagements et des équipements prioritaires pour l'usage quotidien • Phase 2 : Aménagement équipements secondaires pour un usage optimal

	<p>Les frais d'aménagements et d'équipements concernent l'installation de :</p> <p>Phase 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • WC • Arches d'accueil • Abris pour les bacs à déchets • VRD <p>Phase 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Panneaux d'affichage • Système de vidéo surveillance • Sonorisation • Signalétique
Partenaires	<p>Ville de Sainte-Anne</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Direction l'Animation et du Développement du Territoire ▪ Cellule de suivi et d'appui PVD/ORT
Dépenses prévisionnelles	<p>Mission de MOe (en cours) – 25 000 € Travaux d'aménagements et d'équipements (estimation APS) Phase 1 - 175 000 € Phase 2 - 100 000 €</p> <p><i>Le chiffrage des travaux prévus en phases 1 et 2 est issu d'une première estimation prudente au stade APS, qui sera affinée au cours des études préparatoires à la mise en œuvre de l'action (au stade APD)</i></p>
Plan de financement prévisionnel	<p>50% - État (DETR) 25% - CARL 25% - Ville</p>
Calendrier de réalisation :	<p><i>De mai 2022 à juillet 2022</i> : mise en œuvre des études préparatoires par le cabinet MOe (APD, PRO, DCE) <i>De juillet 2022 à septembre 2022</i> : Consultation pour les marchés de travaux /choix d'une entreprise <i>De octobre 2022 à septembre 2023</i> : Mise en œuvre des travaux de la phase 1 et de la phase 2 jusqu'à la réception</p>
Lien avec les autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Augmentation de la fréquentation du marché, Augmentation du chiffre d'affaires des marchands, Baisse du nombre de réclamations</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Cette action contribue à renforcer l'activité et l'animation commerciales du centre-bourg et par voie de conséquence, favorise la fonction de centralité de la Ville au sein de la CARL.</p>
Annexes	

FICHE ACTION N° 03

MISE EN PLACE D'UNE SIGNALÉTIQUE URBAINE EN FAVEUR DES COMMERCES DU CENTRE-VILLE

Orientation stratégique	Redynamiser l'économie du centre-bourg
Nom de l'action	Mise en place d'une signalétique en faveur des commerces
Action n°	03
Statut	<i>En projet / Validée / Engagée</i>
Niveau de priorité	<i>Fort / Médian / Faible</i>
Maître d'ouvrage	<i>CARL et/ou Commune de Sainte-Anne</i>
Description de l'action	<p>Au sein du centre-ville, la signalétique en faveur des commerces doit être repensée afin de donner une image dynamique de l'activité commerciale du centre-bourg.</p> <p>Pour ce faire, un prestataire extérieur, le service « Communication » de la Ville accompagné du manager de commerce, devront mener la concertation avec les commerçants, afin définir une offre de signalétique répondant au mieux aux besoins du territoire.</p> <p>Les lieux d'implantation stratégiques sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'entrée de ville • La place Schoelcher • Aux alentours du marché « La Flo » • Aux endroits des curiosités artistiques de la Ville <p>Cette action sera menée concomitamment avec la période de validité de l'ORT.</p> <p>L'action répond à un objectif majeur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la visibilité et la fréquentation du centre-ville marchand • Donner une image dynamique de l'activité commerciale du centre-ville
Partenaires	<p>CARL</p> <p>Ville de Sainte-Anne</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Service Communication ▪ DADT ▪ Pôle Animation ▪ Cellule de suivi et d'appui PVD/ORT (Manager de commerce)

Dépenses prévisionnelles	Conception, fourniture et pose – 30 000 €
Plan de financement prévisionnel	50% - CARL 50% - Ville
Calendrier de réalisation :	<i>De janvier 2023 à septembre 2023</i> : mise en œuvre en concertation avec les commerçants de la Ville, de la conception des supports (de signalétique) et de la définition de leurs lieux d'implantation. <i>De octobre 2023 à décembre 2023</i> : Déploiement et installation des supports (de signalétique).
Lien avec les autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Augmentation de la fréquentation des commerces. Augmentation du chiffre d'affaires des marchands.
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action contribue à renforcer l'activité et l'animation commerciales du centre-bourg et par voie de conséquence, favorise la fonction de centralité de la Ville au sein de la CARL.
Annexes	

FICHE ACTION N° 04

RENOUVELER LES AMENAGEMENTS « STREETS ART »
DU CENTRE-VILLE

Orientation stratégique	Redynamiser l'économie du centre-bourg
Nom de l'action	Renouveler les aménagements « Streets Art »
Action n°	04
Statut	En projet / Validée / Engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Sainte-Anne
Description de l'action	<p>La commune dispose de véritables atouts notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une très bonne communication sur les réseaux sociaux (site internet, page Facebook...); • un fort potentiel pour le développement d'œuvres urbaines. <p>La combinaison de ceux-ci devrait permettre l'implantation d'une stratégie de communication plus ciblée sur les réseaux sociaux (Instagram, Facebook...).</p> <p>Le renouvellement de l'offre « Streets art » en centre-bourg contribuera à faire de Sainte-Anne une réelle destination « instagrammable ». Il donnera aussi davantage envie aux touristes et usagers, de venir découvrir les « curiosités artistiques » du centre-ville.</p> <p>2 projets liés au « streets art » sont portés par la Ville :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) les « angels wings », les fresques 3D ou autres réalisations artistiques de ce type, qui montrent une belle popularité sur les réseaux sociaux et qui pourraient venir compléter les fresques déjà présentes en centre-ville. 2) un aménagement « artistique » à partir de fresques murales et de textes poétiques d'un cheminement piéton emprunté par les écoliers : « le chemin des écoliers » qui relie les écoles de Valette à la place Schoelcher <p>L'action répond aux objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la visibilité du centre-ville sur les réseaux sociaux • Donner une image dynamique du centre-ville • Renforcer la fréquentation du centre-ville

Partenaires	Ville de Sainte-Anne <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pôle animation ▪ Cellule de suivi et d'appui PVD/ORT ▪ Service Communication ▪ Pôle technique D.R.A.C.
Dépenses prévisionnelles	40 000 €
Plan de financement prévisionnel	20% - État 40% - Dpt 40% - Ville
Calendrier de réalisation :	<i>De janvier 2023 à mai 2023</i> : Définition du programme d'aménagement « streets art » du centre-bourg <i>De juin 2023 à septembre 2023</i> : Montage de l'équipe artistique pour la mise en œuvre du programme sus-cité. <i>De octobre 2023 à mars 2024</i> : Réalisation du programme.
Lien avec les autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Augmentation de la notoriété du centre-ville sur les réseaux sociaux (nombre d'abonnés, nombre de likes, nombre de partages...)
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action contribue à renforcer l'activité et l'animation commerciales du centre-bourg et par voie de conséquence, favorise la fonction de centralité de la Ville au sein de la CARL.
Annexes	

FICHE ACTION N° 05

RECRUTEMENT D'UN MANAGER DE COMMERCE

Orientation stratégique	Redynamiser l'économie du centre-bourg
Nom de l'action	Recrutement d'un manager de commerce
Action n°	05
Statut	En projet / Validée / Engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Sainte-Anne
Description de l'action	<p>Dans une perspective de valorisation de l'image du bourg, de dynamisation et de soutien de l'activité commerciale et également pour renforcer la capacité de la Ville à agir en faveur des commerçants et des artisans du centre-bourg, en coordonnant et en impulsant des animations commerciales, il a été décidé de recruter un « manager de commerce ».</p> <p>A cet effet, une convention de co-financement a été signée pour ce poste par la Banque des Territoires (CDC) et par la Ville de Sainte-Anne.</p> <p>Le « manager de commerce » devra notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Élaborer une stratégie de développement économique des commerces du centre bourg - Se positionner comme référent commerces, services et autres activités économiques - Prospecter et accompagner les porteurs de projets (commerçants et artisans, activités de services) - Promouvoir l'attractivité des commerces du centre-bourg par des actions de communication - Appuyer la mise en œuvre des actions inscrites au programme PVD de la commune et se rapportant à l'orientation stratégique n°3 : la relance de l'économie du centre-bourg (FA n° 3.2, n°3.3, et n°3.5) <p>L'action répond à un objectif majeur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la relance commerciale du centre-ville
Partenaires	Ville de Sainte-Anne <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cellule de suivi et d'appui PVD/ORT ▪ Direction du Développement et de l'Animation du Territoire
Dépenses prévisionnelles	Pour 2 ans – 61 400 €
Plan de financement prévisionnel	65% - Banque des Territoires 35% - Ville



Calendrier de réalisation :	<i>De janvier_2023 à janvier 2025 : CDD de 2 ans</i>
Lien avec les autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Augmentation des actions et évènements commerciaux. Augmentation du nombre de commerces. Augmentation de la fréquentation des commerces. Augmentation du chiffre d'affaires des marchands et des artisans
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action contribue à maintenir l'activité et l'animation commerciales du centre-bourg et par voie de conséquence, favorise la fonction de centralité de la Ville au sein de la CARL.
Annexes	<p><i>Documents joints :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • 11ème délib du 17 dec 2021 Approbation du plan de financement du poste de manager de commerce • 12ème délib 17 dec 2021 Création d'un poste de contractuel de catégorie A- Manager de commerce • Convention lagon n°C.104166 Manager de commerces (BDT/Ville) • Fiche de poste - manager de commerce

FICHE ACTION N° 06

IMPLANTATION D'UN TOTEM TOURISTIQUE EN ENTREE DE VILLE

Orientation stratégique	Redynamiser l'économie du centre-bourg
Nom de l'action	Mise en place d'un totem touristique en entrée de ville
Action n°	06
Statut	En projet / Validée / Engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	CARL
Description de l'action	<p>La Communauté d'Agglomération Riviera du Levant (CARL) a un projet d'implantation de bannières touristiques à l'entrée de chacune des villes appartenant à son territoire.</p> <p>La ville de Sainte-Anne a donné son accord pour cette implantation. Le lieu a d'ores et déjà été retenu. Il s'agit d'un espace qui longe la mer, à l'entrée du boulevard Hégésipe IBENE (RN4). La zone retenue appartient au domaine public et une demande de permission de voirie devra être faite à Routes de Guadefoupe, qui en est gestionnaire.</p> <p>La CARL a lancé un marché et l'a attribué à un prestataire technique. Elle a également transmis à la ville plusieurs propositions de modélisation. Le totem « Instagramable » aura les couleurs de la ville et les logos de la CARL et de la ville.</p> <p>Le totem est un outil de marketing urbain. Il renforce l'attractivité de la ville et sa visibilité. Placé à proximité du rond-point d'entrée de ville, il contribuera à capter les véhicules en transit qui souhaitent emprunter la déviation de contournement du bourg par la route Fouché.</p> <p>L'action répond à plusieurs objectifs majeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la visibilité et l'attractivité de la ville • Mieux faire connaître la ville à l'extérieur du département par le biais des photos postées sur Instagram qui vont permettre l'identification précise de la ville (hashtag). • Matérialiser l'entrée du centre-bourg de Sainte-Anne • Rendre visible le caractère balnéaire de la ville (le totem est positionné face à la mer)
Partenaires	<p>CARL</p> <p>Ville de Sainte-Anne</p> <ul style="list-style-type: none"> • Service Communication

	<ul style="list-style-type: none"> • Pôle Animation • Cellule de suivi et d'appui PVD/ORT
Dépenses prévisionnelles	Montant du marché non communiqué
Plan de financement prévisionnel	100% - CARL
Calendrier de réalisation :	<p><i>D'octobre 2022 à juillet 2023</i> : gestion des préalables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Confirmation du lieu d'implantation définitif (en collaboration avec les Services de Routes de Guadeloupe) - Établissement de la convention avec Routes de Guadeloupe - Validation par l'exécutif communal du modèle de totem à planter <p><i>D'août 2023 à octobre 2023</i> : Conception et installation du totem par la CARL</p>
Lien avec les autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Augmentation du nombre de hashtags #ilovesainteanne. Augmentation du nombre de visiteurs. Augmentation du flux de passages en direction du centre-ville.
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action contribue à renforcer l'attractivité et la visibilité de la ville. Elle est gage de modernité et permettra de signaler aux automobilistes l'entrée dans l'agglomération. Elle donne une image agréable de la ville et contribue à son embellissement et aura ainsi une action sur l'animation commerciale du centre-bourg et par voie de conséquence, favorise la fonction de centralité de la Ville au sein de la CARL.
Annexes	<p><i>Documents joints :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Courrier CARL à l'attention de la Ville : Propositions de modélisation de la bannières touristiques (totems) • Photo de l'emplacement prévisionnel du totem

3) SAINT-FRANÇOIS

Projets en attente de Maturation

4) DESIRADE

Modèle de fiche action/projet
Programme de dynamisation et de valorisation
territoriales de La Désirade par la culture, le
patrimoine et le développement durable
CRTE de la CARL

Orientation stratégique n°	
Action n°	

Maître d'ouvrage	CARL / Mairie de La Désirade
Maître d'ouvrage	CARL / Mairie de La Désirade
Description de l'action	<p>Contexte :</p> <p>La mise en œuvre du programme de développement territorial de La Désirade, par la mise en valeur de son potentiel culturel et patrimonial, s'inscrit dans la continuité de l'étude menée par l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la réhabilitation de l'ancienne station météorologique (inscrit au classement national des monuments historiques), de l'ancienne cotonnerie, de la maison du gardien du phare.</p> <p>Cette mission d'étude de faisabilité, s'est déroulée de janvier 2020 à mai 2021 et a eu pour principaux résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Production d'un document stratégique de développement et de cohésion sociale à court, moyen et long terme pour la commune • Identification des points d'intérêts et de la priorisation d'actions autour de la création du Musée Atlantique de la Désirade et de la programmation culturelle l'accompagnant. • Faisabilité et chiffrage des actions • Mode de gestion et pérennité du programme • Consultation participative et inclusive des acteurs publics et privés • Constitution et suivi de l'AMO par un comité de pilotage incluant le SGAR-Préfecture, la DAC (direction des Affaires Culturelles), la Commune, • Constitution d'un comité scientifique international qui accompagnera la mise en œuvre des actions regroupant des professionnels sectoriels de la Guadeloupe, France hexagonale, Martinique, Cuba, Haïti, République Dominicaine. <p>Ce projet co-construit s'inscrit dans la valorisation du patrimoine et des industries créatives et dans une perspective de développement du tourisme durable.</p> <p>Une consultation d'un échantillon de population a eu lieu entre juillet et août 2020.</p> <p>L'ensemble des conclusions et recommandations de l'étude a été validé par le Comité de Pilotage et le Comité scientifique.</p> <p><u>Les enjeux :</u></p> <p>L'avantage comparatif de La Désirade dans le contexte régional caribéen, est garanti par des atouts précieux, sa tranquillité, sa nature préservée, un patrimoine géologique rare, ce qui constitue un atout pour la recherche scientifique et pédagogique.</p> <p>L'attractivité du territoire de La Désirade, repose sur son avantage comparatif : la préservation de ses milieux naturels. Ces atouts, associés à une stratégie culturelle feront de La Désirade une destination distincte, proposant une offre complémentaire de notre Archipel.</p> <p><u>Le projet de Musée Atlantique de La Désirade</u> et la stratégie culturelle qui l'accompagne associe les sciences de la nature aux industries créatives.</p> <p>Le Musée Atlantique de La Désirade sera une vitrine historique, scientifique et s'appuiera sur les technologies innovantes telles que la réalité virtuelle et la réalité augmentée.</p> <p>L'offre muséale sera associée à différents circuits mémoriels, scientifiques, pédagogiques intégrant l'ancienne chapelle de la léproserie, les vestiges</p>

	<p>mémoriels, l'ancienne cotonnerie, les sites historiques et patrimoniaux de l'île. Il sera aussi proposé des appels à résidence de création et de recherches ainsi que des appels à projets et des manifestations d'intérêts pour les porteurs de projets et les partenaires.</p> <p>Les propositions seront sélectionnées et évaluées par les Comités scientifique et de Pilotage.</p> <p>Une thématique de la programmation s'orientera vers la filière de la pêche étant donné sa position principale dans l'équilibre économique et social de La Désirade.</p> <p>La valorisation de la gastronomie locale, des produits et des traditions culinaires qui s'y rattachent, feront l'objet d'actions de valorisation, tels que les festivals, les ateliers, les expositions, les concours, les prix.</p> <p>Mise en œuvre :</p> <p>La mise en œuvre du programme de développement territorial de La Désirade, se décline en cinq (5) axes d'interventions :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Réhabilitation de l'ancienne station météorologique et aménagement en Musée Atlantique de La Désirade, aménagement des dessertes, programmation et recherche. 2. Reconstruction de la Maison du Gardien du Phare et création en maison d'accueil et de services. 3. Valorisation des sites de l'ancienne cotonnerie et de l'ancienne chapelle de La léproserie et création d'une exposition virtuelle permanente, à partir des technologies innovantes telles que la réalité virtuelle et la réalité augmentée. 4. Mise en place d'une assistance technique pour assurer la coordination et la bonne mise en œuvre des actions. 5. Mise en place d'une stratégie de communication
Partenaires	<p>Les partenaires actuels sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le SGAR qui a cofinancé l'étude menée par l'AMO ; • La DAC Guadeloupe qui a participé à la formulation et au suivi de l'étude, intervient, dans ses domaines de compétences, comme accompagnement de la commune ; • Le Comité Scientifique, qui est le garant de la qualité des programmations de cette vitrine internationale ; • Les associations du territoire qui sont les porteurs de projets. <p>Des partenariats seront à discuter avec les institutions muséales de Guadeloupe tels que le MACTe, le Musée Départemental Edgar Clerc au Moule, ainsi que des Fondations et organisations culturelles des Antilles françaises.</p> <p>Dans un deuxième temps nous nous rapprocherons des musées de la Caraïbe et des institutions internationales telles que l'ICOM (Conseil International des</p>

	<p>Musées), l'AICA (association internationale des critiques d'Art).</p> <p>L'un des objectifs du Musée Atlantique de La Désirade sera d'obtenir la labélisation « musées de France ».</p> <p>Prochaine étape / action à entreprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réhabilitation de l'ancienne Station météo. • Aménagement du Musée Atlantique de La Désirade. • Reconstruction de la Maison du Gardien du Phare et transformation en maison d'accueil et de services. • Travaux de programmation du Comité Scientifique • Valorisation des sites de l'ancienne cotonnerie et de l'ancienne chapelle de La léproserie et création d'une exposition virtuelle permanente. • Création de circuits culturels, historiques, mémoriels, gastronomiques. • Mise en place de l'Assistance Technique 																										
<p>Coûts prévisionnels</p>	<table border="1"> <tr> <td>Réhabilitation de l'ancienne station météorologique</td> <td>230 000 €</td> </tr> <tr> <td>Aménagement du Musée Atlantique de La Désirade</td> <td>100 000 €</td> </tr> <tr> <td>Aménagement des dessertes</td> <td>30 000 €</td> </tr> <tr> <td>Programmation et recherche, travaux du Comité Scientifique</td> <td>25 000 €</td> </tr> <tr> <td>Reconstruction de la Maison du Gardien du Phare</td> <td>290 000 €</td> </tr> <tr> <td>Aménagement de la maison d'accueil et de services.</td> <td>20 000 €</td> </tr> <tr> <td>Valorisation des sites de l'ancienne cotonnerie et de l'ancienne chapelle</td> <td>50 000 €</td> </tr> <tr> <td>Exposition virtuelle permanente.</td> <td>25 000 €</td> </tr> <tr> <td>Création de circuits culturels, historiques, mémoriels, gastronomiques</td> <td>25 000 €</td> </tr> <tr> <td>Gestion territoriale par la commune</td> <td>50 000 €</td> </tr> <tr> <td>Assistance Technique pour la mise en œuvre du Musée et du programme culturel</td> <td>50 000 €</td> </tr> <tr> <td>Stratégie de Communication</td> <td>100 000 €</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>995 000,00 €</td> </tr> </table>	Réhabilitation de l'ancienne station météorologique	230 000 €	Aménagement du Musée Atlantique de La Désirade	100 000 €	Aménagement des dessertes	30 000 €	Programmation et recherche, travaux du Comité Scientifique	25 000 €	Reconstruction de la Maison du Gardien du Phare	290 000 €	Aménagement de la maison d'accueil et de services.	20 000 €	Valorisation des sites de l'ancienne cotonnerie et de l'ancienne chapelle	50 000 €	Exposition virtuelle permanente.	25 000 €	Création de circuits culturels, historiques, mémoriels, gastronomiques	25 000 €	Gestion territoriale par la commune	50 000 €	Assistance Technique pour la mise en œuvre du Musée et du programme culturel	50 000 €	Stratégie de Communication	100 000 €	Total	995 000,00 €
Réhabilitation de l'ancienne station météorologique	230 000 €																										
Aménagement du Musée Atlantique de La Désirade	100 000 €																										
Aménagement des dessertes	30 000 €																										
Programmation et recherche, travaux du Comité Scientifique	25 000 €																										
Reconstruction de la Maison du Gardien du Phare	290 000 €																										
Aménagement de la maison d'accueil et de services.	20 000 €																										
Valorisation des sites de l'ancienne cotonnerie et de l'ancienne chapelle	50 000 €																										
Exposition virtuelle permanente.	25 000 €																										
Création de circuits culturels, historiques, mémoriels, gastronomiques	25 000 €																										
Gestion territoriale par la commune	50 000 €																										
Assistance Technique pour la mise en œuvre du Musée et du programme culturel	50 000 €																										
Stratégie de Communication	100 000 €																										
Total	995 000,00 €																										
<p>INVESTISSEMENT</p>																											
<p>FONCTIONNEMENT</p>																											
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Organisations</th> <th>Participation financière</th> <th>% cofinancement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>ETAT</td> <td>796 000,00 €</td> <td>80,00 %</td> </tr> <tr> <td>CARL</td> <td>99 500,00 €</td> <td>10,00%</td> </tr> <tr> <td>COMMUNE</td> <td>99 500,00 €</td> <td>10,00%</td> </tr> <tr> <td></td> <td>995 000,00 €</td> <td>100,00%</td> </tr> </tbody> </table>	Organisations	Participation financière	% cofinancement	ETAT	796 000,00 €	80,00 %	CARL	99 500,00 €	10,00%	COMMUNE	99 500,00 €	10,00%		995 000,00 €	100,00%											
Organisations	Participation financière	% cofinancement																									
ETAT	796 000,00 €	80,00 %																									
CARL	99 500,00 €	10,00%																									
COMMUNE	99 500,00 €	10,00%																									
	995 000,00 €	100,00%																									

<p>PLAN DE FINANCEMENT</p>									
<p>Calendrier</p>	<table border="1"> <tr> <td data-bbox="505 595 667 663">Semestre 1</td> <td data-bbox="667 595 1114 663">-Réhabilitation de la station météo ; -Aménagement des dessertes.</td> </tr> <tr> <td data-bbox="505 663 667 869">Semestre 2</td> <td data-bbox="667 663 1114 869">-Aménagement du musée : -Reconstruction de la Maison du gardien du Phare : -Travaux du comité scientifique : -Recrutement Assistance Technique. -Recrutement Agent territorial.</td> </tr> <tr> <td data-bbox="505 869 667 1039">Semestre 3</td> <td data-bbox="667 869 1114 1039">-Aménagement du Musée : -Valorisation de la cotonnerie et Ancienne chapelle : - Création des circuits culturels ; - Stratégie de Communication.</td> </tr> <tr> <td data-bbox="505 1039 667 1106">Semestre 4</td> <td data-bbox="667 1039 1114 1106">- Communication ; - Exposition virtuelle permanente.</td> </tr> </table>	Semestre 1	-Réhabilitation de la station météo ; -Aménagement des dessertes.	Semestre 2	-Aménagement du musée : -Reconstruction de la Maison du gardien du Phare : -Travaux du comité scientifique : -Recrutement Assistance Technique. -Recrutement Agent territorial.	Semestre 3	-Aménagement du Musée : -Valorisation de la cotonnerie et Ancienne chapelle : - Création des circuits culturels ; - Stratégie de Communication.	Semestre 4	- Communication ; - Exposition virtuelle permanente.
Semestre 1	-Réhabilitation de la station météo ; -Aménagement des dessertes.								
Semestre 2	-Aménagement du musée : -Reconstruction de la Maison du gardien du Phare : -Travaux du comité scientifique : -Recrutement Assistance Technique. -Recrutement Agent territorial.								
Semestre 3	-Aménagement du Musée : -Valorisation de la cotonnerie et Ancienne chapelle : - Création des circuits culturels ; - Stratégie de Communication.								
Semestre 4	- Communication ; - Exposition virtuelle permanente.								
<p>Indicateurs d'évaluation proposés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le bâtiment de l'ancienne station météorologique est réhabilité. • Le Musée Atlantique de La Désirade est aménagé. • La desserte du Musée Atlantique de La Désirade est aménagée et le site protégé. • La Maison du Gardien du Phare est reconstruite et transformée en maison d'accueil et de services. • 8 réunions trimestrielles du Comité Scientifique et pilotage sont réalisées en visio-conférence et/ou présentiel • La programmation du Musée est définie. • Les sites de l'ancienne cotonnerie et de l'ancienne chapelle sont valorisés. • Une exposition virtuelle permanente est réalisée. • Des circuits culturels, historiques, mémoriels, gastronomiques sont créés. • L'Assistance technique sectorielle est recrutée pour la mise en œuvre des actions • Un agent territorial spécialisé est recruté pour la coordination du projet 								

4) CARL

Réalisation d'un Guichet Unique

CRTE de la CARL

Orientation stratégique n°	Un territoire jeune et solidaire pourvoyeur d'activités sportives, culturelles et régénératives
Action n°	CARL 1
Maître d'ouvrage	Communauté d'agglomération La Riviera du Levant Type : EPCI
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Type
Description de l'action	Contexte : Cette réalisation consisterait à mettre à la disposition des administrés, un équipement de services au public incluant des services de l'Etat, communautaires, municipaux, des espaces de coworking et des locaux associatifs. En effet, l'objectif poursuivi est d'opérer un rééquilibrage du territoire en créant un lieu de proximité où seraient regroupées les thématiques liées à la fiscalité, à l'emploi, à la couverture sociale en facilitant les démarches des administrés auprès des différents services. La finalité de ce projet est

	d'offrir à l'utilisateur un accueil unique, simplifié et individualisé pour un service public optimisé.															
Partenaires	Associations Commune															
Coût prévisionnel	4 000 000 €															
Plan de financement	<table border="1"> <tr> <td>Ville du Gosier</td> <td>1 600 000,00 €</td> <td>45 %</td> </tr> <tr> <td>CARL</td> <td>1 500 000,00 €</td> <td>37,5%</td> </tr> <tr> <td>DSIL</td> <td>500 000,00€</td> <td>12,5%</td> </tr> <tr> <td>Département</td> <td>200 000,00€</td> <td>5%</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>4 000 000,00 €</td> <td>100%</td> </tr> </table>	Ville du Gosier	1 600 000,00 €	45 %	CARL	1 500 000,00 €	37,5%	DSIL	500 000,00€	12,5%	Département	200 000,00€	5%	TOTAL	4 000 000,00 €	100%
Ville du Gosier	1 600 000,00 €	45 %														
CARL	1 500 000,00 €	37,5%														
DSIL	500 000,00€	12,5%														
Département	200 000,00€	5%														
TOTAL	4 000 000,00 €	100%														
Calendrier	Echéance : 2024															
Indicateurs d'évaluation proposés	Taux de fréquentation Nombre d'association installée															

Plan intercommunal de lutte contre l'habitat indigne et plan local de l'habitat

CRTE de la CARL

Orientation stratégique n°	Un territoire jeune et solidaire pourvoyeur d'activités sportives, culturelles et régénératives
Action n°	CARL 2
Maître d'ouvrage	Communauté d'agglomération La Riviera du Levant Type : EPCI
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Type
Description de l'action	Contexte : Mise en place une stratégie visant à garantir à chacun le droit au logement sur son territoire par le développement d'une offre en logement adaptée aux besoins de sa population, la mise en place de dispositifs favorisant l'amélioration du parc existant, l'information, la sensibilisation et la mobilisation des acteurs de l'habitat.
Partenaires	ADIL DEAL Département CAUE Région

	EPF																																																												
Coût prévisionnel	225 000 €																																																												
Plan de financement	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">DÉPENSES</th> <th colspan="2">RECETTES</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>ETUDES</td> <td></td> <td>ETAT (total)</td> <td>165 000 €</td> </tr> <tr> <td>PLH (lot 1)</td> <td>100 000€</td> <td>PLH (lot 1)</td> <td>80 000 € (80%)</td> </tr> <tr> <td> ◆ Diagnostic</td> <td></td> <td>PILHI (lot 2)</td> <td></td> </tr> <tr> <td> ◆ Orientations stratégiques</td> <td></td> <td>COPROPRIÉTÉS</td> <td>60 000 € (80%)</td> </tr> <tr> <td> ◆ Programme d'actions</td> <td></td> <td>(via l'ANAH agence nationale de l'habitat)</td> <td></td> </tr> <tr> <td>PILHI (lot 2)</td> <td>75 000 €</td> <td>(lot 3)</td> <td>25 000 € (50%)</td> </tr> <tr> <td> ◆ Diagnostic</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td> ◆ Plan d'actions</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Copropriétés (lot 3)</td> <td>50 000 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td> ◆ Diagnostic</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td> ◆ Plan d'actions</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>DEPARTEMENT</td> <td>20 000 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>LA RIVIERA DU LEVANT</td> <td>40 000 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>225 000,00 €</td> <td>TOTAL</td> <td>225 000,00 €</td> </tr> </tbody> </table>	DÉPENSES		RECETTES		ETUDES		ETAT (total)	165 000 €	PLH (lot 1)	100 000€	PLH (lot 1)	80 000 € (80%)	◆ Diagnostic		PILHI (lot 2)		◆ Orientations stratégiques		COPROPRIÉTÉS	60 000 € (80%)	◆ Programme d'actions		(via l'ANAH agence nationale de l'habitat)		PILHI (lot 2)	75 000 €	(lot 3)	25 000 € (50%)	◆ Diagnostic				◆ Plan d'actions				Copropriétés (lot 3)	50 000 €			◆ Diagnostic				◆ Plan d'actions						DEPARTEMENT	20 000 €			LA RIVIERA DU LEVANT	40 000 €	TOTAL	225 000,00 €	TOTAL	225 000,00 €
DÉPENSES		RECETTES																																																											
ETUDES		ETAT (total)	165 000 €																																																										
PLH (lot 1)	100 000€	PLH (lot 1)	80 000 € (80%)																																																										
◆ Diagnostic		PILHI (lot 2)																																																											
◆ Orientations stratégiques		COPROPRIÉTÉS	60 000 € (80%)																																																										
◆ Programme d'actions		(via l'ANAH agence nationale de l'habitat)																																																											
PILHI (lot 2)	75 000 €	(lot 3)	25 000 € (50%)																																																										
◆ Diagnostic																																																													
◆ Plan d'actions																																																													
Copropriétés (lot 3)	50 000 €																																																												
◆ Diagnostic																																																													
◆ Plan d'actions																																																													
		DEPARTEMENT	20 000 €																																																										
		LA RIVIERA DU LEVANT	40 000 €																																																										
TOTAL	225 000,00 €	TOTAL	225 000,00 €																																																										
Calendrier	Echéance : 2023																																																												
Indicateurs d'évaluation proposés																																																													

Aménagement d'un Jardin - KERVINO

CRTE de la CARL

Orientation stratégique n°	Une compensation écologique par l'offre au service de la préservation de la biodiversité et de la valorisation du foncier naturel agricole
Action n°	CARL 1
Maître d'ouvrage	Communauté d'agglomération La Riviera du Levant Type : EPCI
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Type
Description de l'action	Contexte : Mise en valeur de la parcelle en harmonisant avec le paysage identitaire et caractéristique des Grands Fonds. Le parti pris est de s'inspirer du contexte et du fonctionnement culturel des Grands fonds sur les principes des Jaden Krévol. - Equipement ludique / carbets / amphithéâtre/ valorisation de la forêt sèche

Partenaires	ADIL DEAL Département CAUE Région EPF																								
Coût prévisionnel	225 000 €																								
Plan de financement	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Ressources</th> <th>Montant</th> <th>Taux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>DEAL</td> <td>150 000 €</td> <td>19,7%</td> </tr> <tr> <td>Conseil départemental</td> <td>90 000 €</td> <td>11,8%</td> </tr> <tr> <td>Conseil régional</td> <td>220 690 €</td> <td>29 %</td> </tr> <tr> <td>Office français de la biodiversité</td> <td>69 055€</td> <td>9%</td> </tr> <tr> <td>Agence Française de développement</td> <td>79 055€</td> <td>10,3%</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement CARL</td> <td>152 200 €</td> <td>20%</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>761 000 €</td> <td>100%</td> </tr> </tbody> </table>	Ressources	Montant	Taux	DEAL	150 000 €	19,7%	Conseil départemental	90 000 €	11,8%	Conseil régional	220 690 €	29 %	Office français de la biodiversité	69 055€	9%	Agence Française de développement	79 055€	10,3%	Autofinancement CARL	152 200 €	20%	TOTAL	761 000 €	100%
Ressources	Montant	Taux																							
DEAL	150 000 €	19,7%																							
Conseil départemental	90 000 €	11,8%																							
Conseil régional	220 690 €	29 %																							
Office français de la biodiversité	69 055€	9%																							
Agence Française de développement	79 055€	10,3%																							
Autofinancement CARL	152 200 €	20%																							
TOTAL	761 000 €	100%																							
Calendrier	Echéance : 2023																								
Indicateurs d'évaluation proposés																									

ANNEXE 4 – TABLEAUX DE SYNTHÈSE DU CRTE

Orientation stratégique	Objectifs	Actions / projets	Porteur de l'action	Coût prévisionnel	Échéance	Indicateurs de suivi
OS 1 : Des centres- bourgs revitalisés, interconnectés et tournés vers un littoral préservé et attractif	Valoriser les modes de déplacements doux dans les centres villes	Réalisation d'une piste cyclable	CARL	2 100 000 €	2024	Fréquentation de la piste cyclable : nombre de cyclistes par jour, mesuré en différents points sélectionnés de l'aménagement. Sondages de satisfaction
	L'ambition est de favoriser l'interconnexion, pour un développement harmonieux et attractif, qui passe par le nautisme, tout en préservant l'écrin naturel de ce site littoral.	Qualification des espaces publics proches de la plage de la DATCHA	Commune du Gosier	2 800 000 €	2023	
	L'ambition est de favoriser l'interconnexion, pour un développement harmonieux et attractif, qui passe par le nautisme, tout en préservant l'écrin naturel de ce site littoral.	Aménagement du littoral Anse tabarin + Ilet du Gosier + Datcha	Commune du Gosier	3 500 000 €	2023	- Nombre de places de parking (Anse Tabarin et Datcha) - Surface végétalisée - Fréquentation Ilet du Gosier - Actions liées aux engagements du Label "Station Nautique"
		Rénovation du centre technique opérationnel de Sainte-Anne	Commune de Sainte Anne	3 130 000 €		Consommation en énergie renouvelable solaire Enquête de satisfaction des agents sur l'amélioration des conditions de travail
		Restauration des continuités écologiques associées à des pistes cyclables	CARL	2 000 000 €	2026	Nombre d'arbre replantés Nombre de km de pistes cyclables Suivi par drone des zone remplantées
		Développement de l'écotourisme et favoriser les activités sportives par l'utilisation de piste cyclable au sein des corridors écologiques valorisant la biodiversité. Interconnexion du bourg aux zones rurales et des espaces naturels du littoral et des terres.				

Embeller, dynamiser et réduire la consommation énergétique le bourg de St-François	Embellissement du Bourg de St-François vers un littoral préservé et attractif	Commune de Saint-François	825 500 €	2026	Consommation énergétique de l'hôtel de ville Nombre de place de parking dans le bourg Espace culturel
Valoriser le littoral et réduire l'impact de la marina sur le lagon	Un bourg tourné vers un littoral préservé et attractif.	Commune de Saint-François	1 270 337 €	2026	Nombre d'éco-mouillage Qualité de l'eau de la Marina Evolution du trait de côte de l'Anse Champagne
	Création d'un marché d'intérêt communautaire à Saint François	CARL		2022	
	Etude de faisabilité sur la création de pistes cyclables inter urbaines			2022	
Programme petites villes de Demain de la vile de Sainte Anne	PVD 1 : Enfouissement coordonné des réseaux aériens de la Place Schœlcher	SyMEG	390 000 €	2024	Taux d'augmentation de la fréquentation, satisfaction des usagers.
Programme petites villes de Demain de la vile de Sainte Anne	PVD 2 : Renouvellement urbain de la Place Schœlcher	Commune de Sainte Anne	1 210 000 €	2025	Taux d'augmentation de la fréquentation, nombre d'arbres plantés pour la végétalisation, taux d'augmentation du trafic piéton, réduction du trafic des voitures, satisfaction des usagers
Programme petites villes de Demain de la vile de Sainte Anne	PVD 3 : Plan Océan	Commune de Sainte Anne	700 000 €	2026	Nombre d'arbres plantés pour la végétalisation, total des surfaces réensablées, évolution du taux de fréquentation de la plage, satisfaction des usagers
Programme petites villes de Demain de la vile de Sainte Anne	PVD 5: Réhabilitation de la Mairie	Commune de Sainte Anne	1 080 000 €	2024	Satisfaction agent et usagers
Programme petites villes de Demain de la vile de Sainte Anne	PVD 7: Réalisation d'une étude Pré-opérationnelle d'OPAH-RU	Commune de Sainte Anne	82 400 €	2023	
Programme petites villes de Demain de la vile de Sainte Anne	PVD8 : Etude Préalable de Faisabilité foncière- création d'espaces de stationnement public	Commune de Sainte Anne	20 000 €	2024	

Programme petites villes de Demain de la vile de Sainte Anne	PVD 9 : Aménagement du marché "LA FLO"	Commune de Sainte Anne	300 000 €	2023	Augmentation de la fréquentation du marché, Augmentation du chiffre d'affaires des marchands, Baisse du nombre de réclamations
Programme petites villes de Demain de la vile de Sainte Anne	PVD 10 : Mise en place d'une signalétique urbaine en faveur des commerces du centre-ville	Commune de Sainte Anne	30 000 €	2023	Augmentation de la fréquentation des commerces. Augmentation du chiffre d'affaires des marchands
Programme petites villes de Demain de la vile de Sainte Anne	PVD 12 : Recrutement d'un manager de commerce	Commune de Sainte Anne	61 400 €	2025	Augmentation des actions et événements commerciaux. Augmentation du nombre de commerces. Augmentation de la fréquentation des commerces. Augmentation du chiffre d'affaires des marchands et des artisans
Faire des espaces publics en centre-bourg des lieux vie	Réfection du Stade de Montauban	Commune du Gosier	1 820 000 €	2024	
Attractivité du territoire et efficience du service public	Réalisation d'un équipement mixte : bâtiment administratif communal et commerces	Commune du Gosier	1 300 000 €	2025	
garantir un niveau d'équipements suffisant avec pour objectif l'amélioration du cadre de vie	Réhabilitation et rénovation des équipements de proximité au Gosier	Commune du Gosier	1 900 000 €	2024	Taux de satisfaction de la population Taux de fréquentation des équipements
Programme petites villes de Demain de la vile de Sainte Anne	PVD6 : Rénovation du centre culturel de Sainte-Anne	Commune de Sainte Anne	415 000 €	2025	Augmentation de la fréquentation, Satisfaction des agents et des usagers
Valoriser le territoire par la promotion de la culture et du patrimoine	Programme de dynamisation et de valorisation territoriale de la Désirade par la culture, le patrimoine et md développement durable	Commune de la Désirade	995 000 €	2024	
	Maison du Gwoka au centre ville de Sainte Anne	CARL		2022	

OS2 : Un territoire
jeune et solidaire
pourvoyeur
d'activités sportives,
culturelles et
régénératives

	Création d'un guichet unique au Gosier (maison France Service) et d'un centre social intercommunal + bus France service	CARL	4 000 000 €	2022	
	Plan intercommunal de lutte contre l'habitat indigne et plan local de l'habitat	CARL	225 000 €	2022	
	Plan local d'insertion pour l'emploi	CARL		2022	
	Contrat local de santé à la Désirade (centre de soin)	CARL	200 000 €	2024	Fréquentation site
Programme petites villes de Demain de la ville de Sainte Anne	PVD 11 : Renouveler les aménagements "Street Art" du centre-ville	Commune de Sainte Anne	40 000 €	2024	Augmentation de la notoriété du centre-ville sur les réseaux sociaux (nombre d'abonnés, nombre de likes, nombre de partages...)
Programme petites villes de Demain de la ville de Sainte Anne	PVD 13: Implantation d'un totem touristique en entrée de ville	Commune de Sainte Anne	60 000 €	2023	Augmentation du nombre de hashtags #Ilovesainteanne. Augmentation du nombre de visiteurs. Augmentation du flux de passages en direction du centre-ville.
Programme petites villes de Demain de la ville de Sainte Anne	PVD4 : Réhabilitation de la médiathèque	Commune de Sainte Anne	335 000 €	2024	Augmentation de la fréquentation, Satisfaction des agents et des usagers
Amélioration cadre de vie	Réalisation d'un gymnase	Commune du Gosier	5 000 000 €	2025	
OS 3 : Un tourisme vertueux au service d'un développement endogène valorisant les ressources	Limiter la consommation d'énergie des bâtiments publics et promouvoir l'autoconsommation	Commune du Gosier	600 000 €	2023	
	Valorisation énergétique du patrimoine bâti de la ville du Gosier par l'implantation de centrales solaires photovoltaïques en autoconsommation				

naturelles et l'économie circulaire	Restaurer les sites naturels impacté par les activités humaines et valoriser les sites pour préserver	Restauration et valorisation de la Pointe Gros-Bœuf.	Conseil départemental	444 000 €	2026	Surface restauré Richesse spécifique (suivi ornithologique faune et flore) Nombre d'espèces d'oiseaux nicheurs Nombre de visiteurs Qualité de l'eau
	Restaurer les sites naturels impacté par les activités humaines et valoriser les sites pour préserver	Restauration écologique de la plage des Raisins Clairs	Commune de Saint-François	45 206 €	fin 2022	Nombre de barrière basse Surface de plage restaurée Recul du trait de côte Nombre d'équipement pour enfants dans l'aire de jeux
	Renforcer la continuité territoriale et promouvoir la désirade comme destination touristique	Création Aire de Pique-nique	Commune de la Désirade	40 000 €	2023	
	Requalifier et valoriser l'entrée et la sortie du Bourg pour en faire des lieux de vie	Mise en valeur du Canal de Dupré	Région / Etat	300 000 €	2024	Restauration et entretien de la ripisylve Linéaire de berge accessible Fréquentation du site
	Requalifier et valoriser l'entrée et la sortie du Bourg pour en faire des lieux de vie	Qualification d'un parc ouvert sur la zone naturelle de Montmain - Création de la maison de la nature et de l'environnement	Commune de Sainte Anne	460 000 €	2025	Fréquentation du site Evolution des espèces remarquables Acquisition foncière
	Restaurer les sites naturels impacté par les activités humaines et valoriser les sites pour préserver	Restauration de l'étang buisson et création d'un bassin de phytoépuration en aval de la STEP.	Commune de Saint-François	181 800 €	2026	Qualité des eaux de baignade (Etang buisson et raisins clairs) Nombre de carbets Nombre de visiteurs
		Aménagement d'un Jardin - KERVINO	CARL	761 000 €	2023	
		Création d'une déchetterie au Gosier	CARL / CANGT	3 000 000 €	2022	
OS 4 : Une compensation écologique par l'offre au service de la préservation de la biodiversité et de la valorisation du foncier naturel agricole						

ANNEXE 6 – CONTRACTUALISATION ENTRE L'ETAT ET LA CARL

Voir Annexe : Convention d'adhésion Petites Villes de Demain de Sainte-Anne

Synthèse des diagnostics sociaux territoriaux

Quelques éléments de méthodologie

DIAGNOSTIC SOCIAL

Un exercice qui repose sur deux approches :

- **Approche quantitative** via l'analyse statistique et cartographique de données multiformes et multiples
- **Approche qualitative** via les entretiens menés avec les parties prenantes et les partenaires de l'étude

Approches pour étudier 9 thématiques :

1. Population
2. Famille
3. Petite enfance Enfance
4. et Jeunesse Personnes âgées Logement
5. Emploi
6. Lutte contre les exclusions et Précarité
7. Santé
- 8.
- 9.

OBJECTIF 1

Répondre aux questions suivantes :

Quelles sont les problématiques sociales du territoire ?
Et existe-t-il des problématiques spécifiques à certaines communes ?

OBJECTIF 2

Répondre à la question suivante :

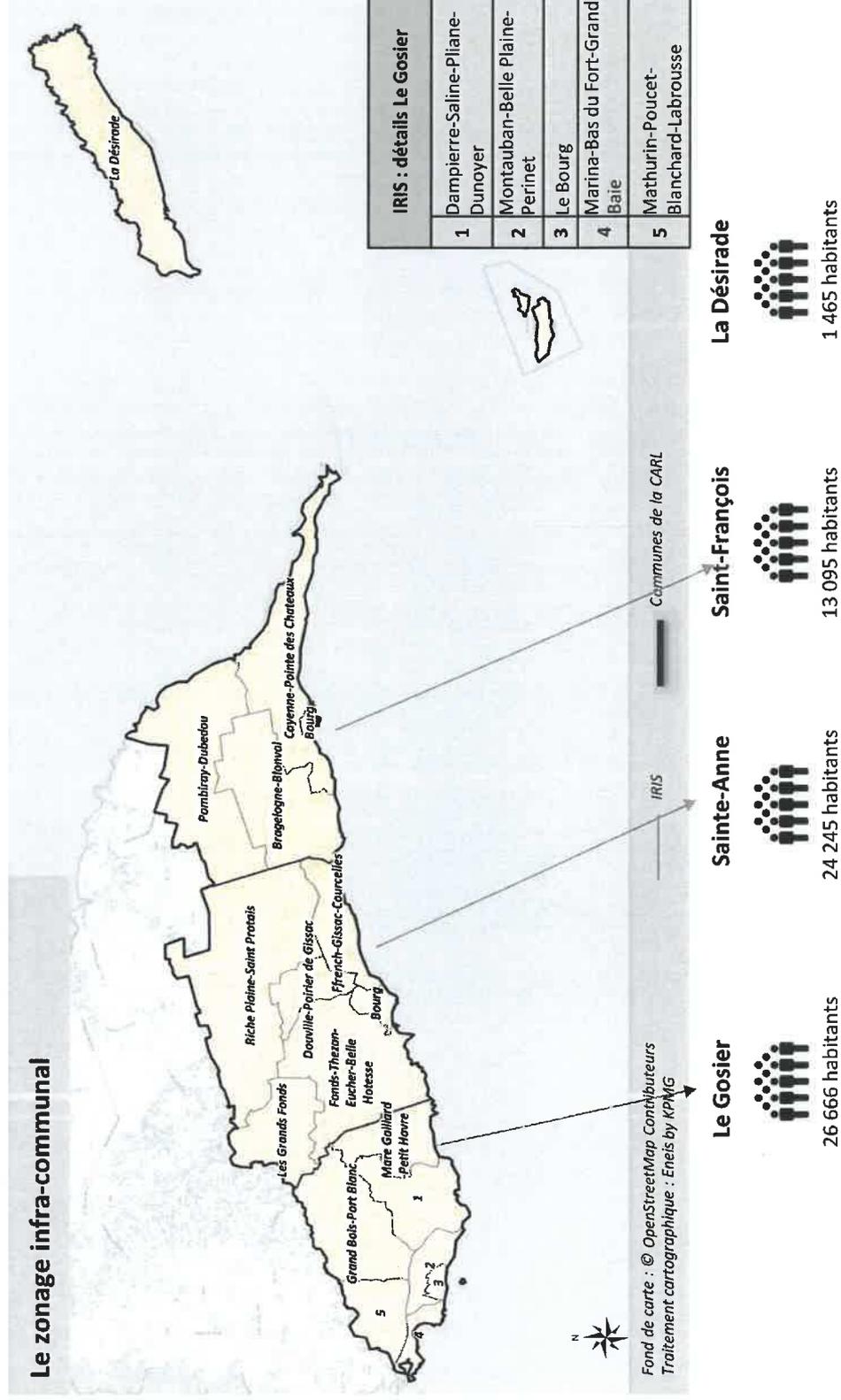
Quelles sont les thématiques d'intervention sur lesquelles agir en priorité ?

RESULTATS OBTENUS

- ▶ Identification des problématiques sociales du territoire via l'étude des 9 thématiques
 - ▶ Des tendances observées cohérentes avec celles de la Guadeloupe
 - ▶ Et homogènes sur l'ensemble des 4 communes membres modulo les proportions
- ▶ Validation de 6 thématiques d'intervention prioritaires
 - ▶ A inscrire dans un plan d'actions à élaborer collectivement (phase 2)

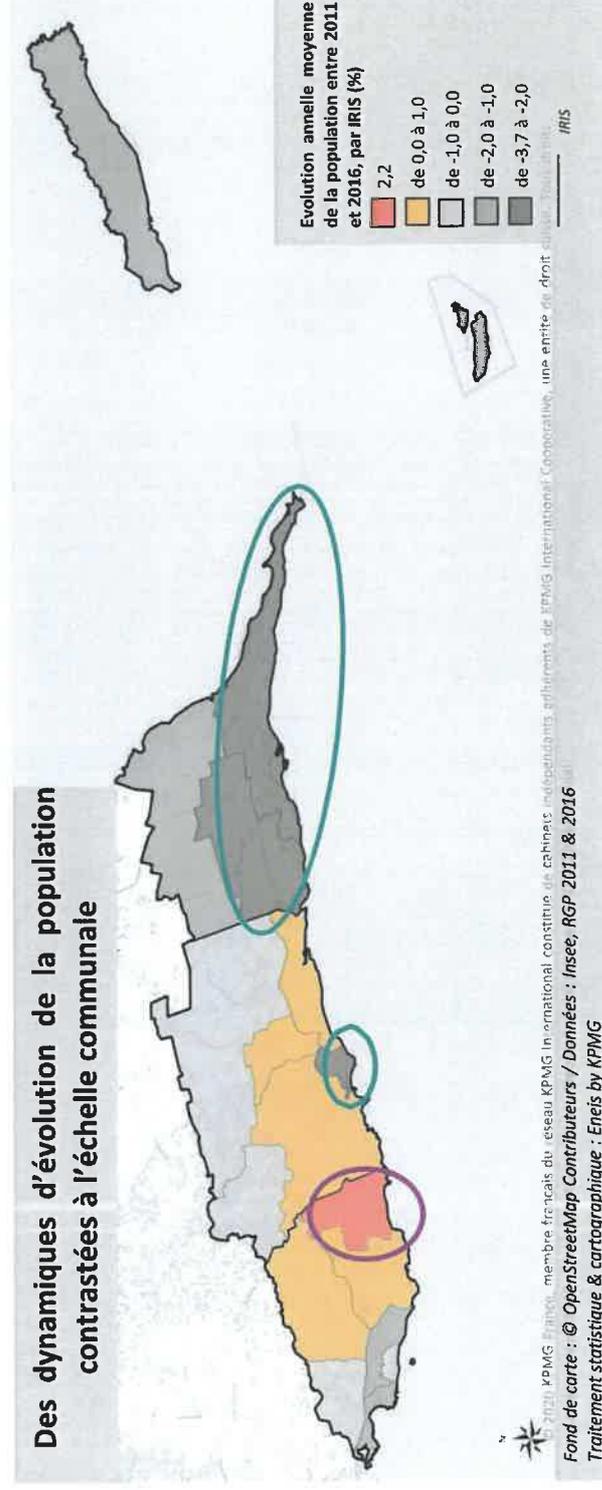
Présentation du zonage infra-communal du territoire

Située au Sud de la Grande-Terre en Guadeloupe, la Communauté d'Agglomération La Riviera du Levant (CARL) compte **65 471 habitants en 2016, selon l'INSEE**. La **population est répartie sur 4 communes** : La Désirade, Le Gosier, Saint-François et Sainte-Anne, qui constituent cette communauté d'agglomération créée en 2014 (d'abord sous le statut de communauté de communes, puis de communauté d'agglomération en 2015).



Analyse thématique 1 : Population

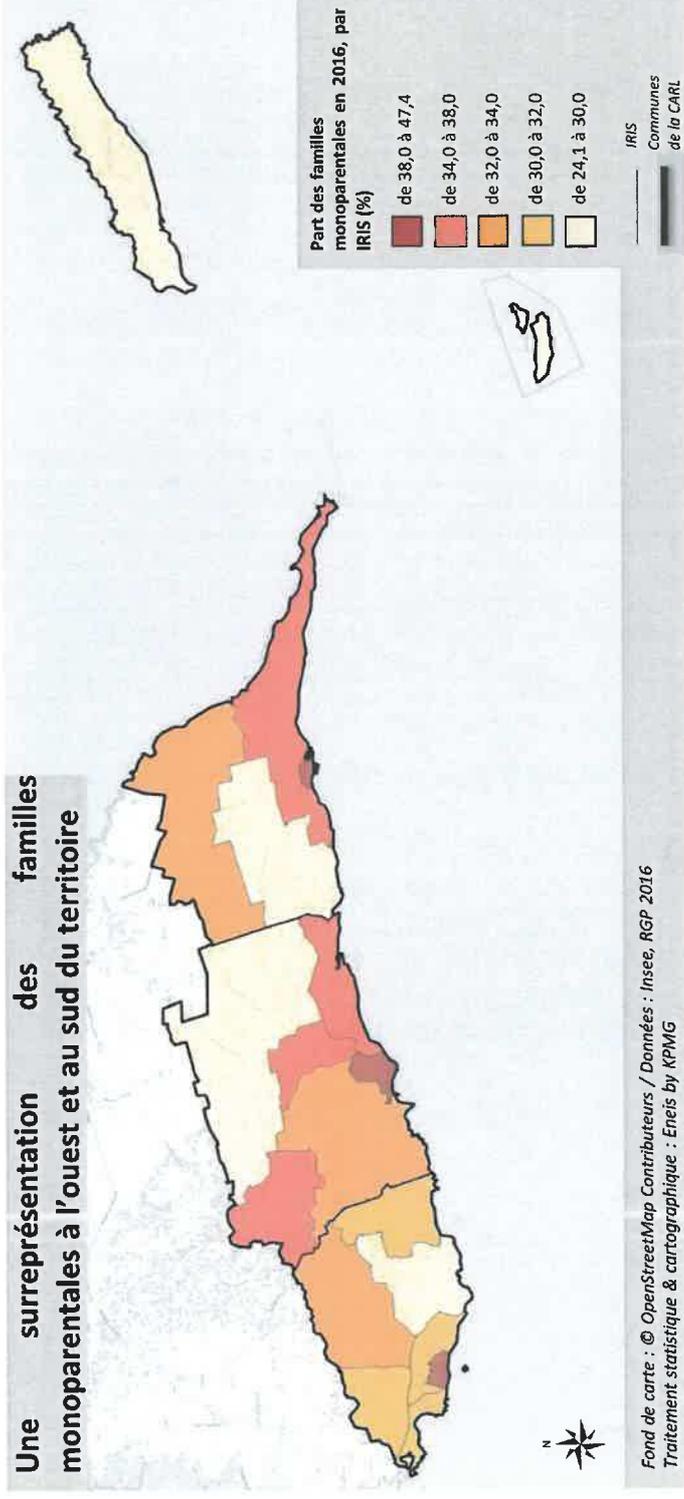
Thématique	Enjeux pour le territoire	Chiffres clés sur la période étudiée (2011-2016)	Commentaires
Population	++	<ul style="list-style-type: none"> 65 471 habitants en 2016 -0,6% d'habitants par an en moyenne entre 2011 et 2016 	<ul style="list-style-type: none"> Une baisse de la population au cours de la dernière période, qui touche l'ensemble des communes du territoire Une population qui devrait rester relativement stable d'ici à 2031 pour avoisiner les 65 600 habitants selon le scénario bas des projections démographiques
Globale		<ul style="list-style-type: none"> Indice jeunesse : 151,2 contre 155,4 en Guadeloupe 	<ul style="list-style-type: none"> Un indice jeunesse élevé mais une chute du nombre de jeunes (0-19 ans, soit -2,3%) et d'adultes (20-59 ans soit -1,4%) sur le territoire
Vieillesse			<ul style="list-style-type: none"> Des perspectives d'évolution démographiques différenciées selon les classes d'âge, dont la hausse du nombre d'habitants serait a priori tirée par les plus âgés.



Analyse thématique 2 : Famille

Thématique	Enjeux pour le territoire	Chiffres clés sur la période étudiée (2011-2016)	Commentaires
Famille	++	<ul style="list-style-type: none">▪ 32,4% de familles monoparentales sur le territoire en 2016 (contre 15,9% en France hexagonale mais 40,5% pour la Guadeloupe)	<ul style="list-style-type: none">▪ Une part importante de familles monoparentales qui soulève des enjeux de renforcement des politiques et dispositifs à destination de ce public▪ Une chute du nombre de couples avec enfants Quelques spécificités, à noter :<ul style="list-style-type: none">▪ Des dynamiques d'arrivée/ départ de familles métropolitaines dans certaines communes (Le Gosier, Saint-François notamment), avec un niveau de vie plutôt élevé.

Une surreprésentation des familles monoparentales à l'ouest et au sud du territoire



Analyse thématique 3 : Petite enfance

Thématique	Enjeux pour le territoire	Chiffres clés sur la période étudiée (2011-2016)	Commentaires
Petite enfance	++	<ul style="list-style-type: none"> Évolution annuelle moyenne de la population des 0-5 ans : -4,1% entre 2011-2016 4010 naissances en 2018, en baisse quasi-constante depuis une dizaine d'années Taux de couverture des besoins en mode d'accueil : 43,3% (contre 38,4% pour la Guadeloupe et 58,1% pour la France) 	<ul style="list-style-type: none"> Une forte diminution du nombre de jeunes enfants (0-5 ans) sur le territoire, notamment due à une diminution des naissances depuis 2014 Un taux de scolarisation important (24,2%), y compris chez les plus jeunes enfants (2 ans ou +) Des parents de jeunes enfants moins actifs qu'à l'échelle nationale, mais plus qu'à l'échelle de la Guadeloupe (33,2% pour la CARL contre 42,8%) Un taux de couverture des besoins en mode d'accueil satisfaisant drainé principalement par une offre d'accueil collectif.

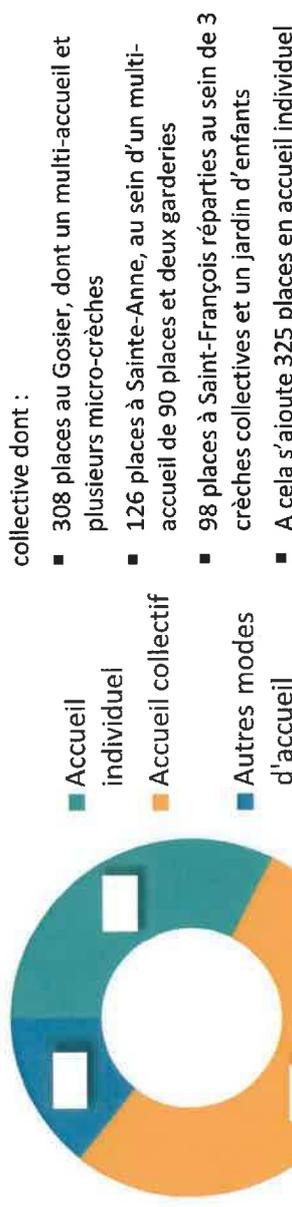
Quelques spécificités, à noter :

- Le Gosier compte 308 places en accueil collectif, soit plus de 50% des places d'accueil du territoire mais avec une majorité de places en privé, plus coûteuse pour les familles
- La Désirade ne compte aucune place d'accueil

Evolution annuelle moyenne de la population des 0-5 ans entre 2011 et 2016



Répartition des places par type d'accueil en 2017



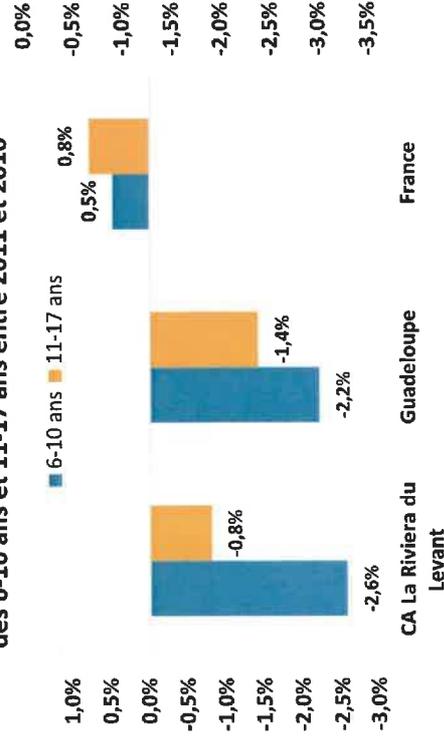
Une offre d'accueil du jeune enfant majoritairement collective dont :

- 308 places au Gosier, dont un multi-accueil et plusieurs micro-crèches
- 126 places à Sainte-Anne, au sein d'un multi-accueil de 90 places et deux garderies
- 98 places à Saint-François réparties au sein de 3 crèches collectives et un jardin d'enfants
- A cela s'ajoute 325 places en accueil individuel réparties comme suit 134 places au Gosier, 105 à Sainte-Anne et 86 à Saint-François.

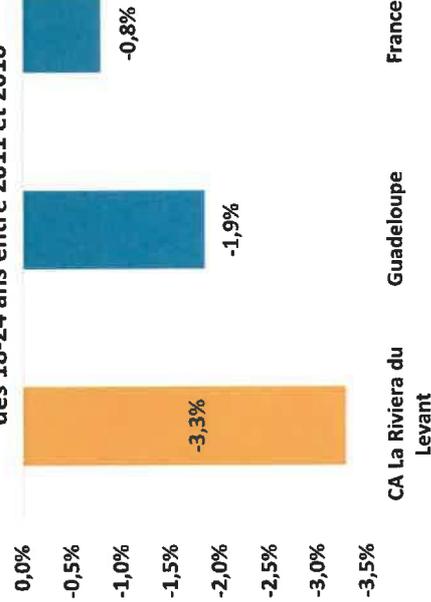
Analyse thématique 4 : Enfance et jeunesse

Thématique	Enjeux pour le territoire	Chiffres clés sur la période étudiée (2011-2016)	Commentaires
Enfance et Jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> + 17% de la population avait entre 6 et 17 ans en 2016, une part en baisse ++ -3,3% par an en moyenne des 18-24 ans entre 2011 et 2016 52,2% de chômeurs parmi les 15-24 ans en 2016 (1 204 jeunes) 	<ul style="list-style-type: none"> Une population d'enfants (6-10 ans, soit -2,6%) et de jeunes (11-17 ans, soit -0,8%) en chute sur le territoire Une diminution du nombre de jeunes adultes (18-24 ans) plus accentuée qu'à l'échelle régionale (-1,4%) et nationale (-0,8%) Des situations de fragilité identifiées chez les jeunes adultes (18-24 ans), soulignant notamment des enjeux d'accompagnement (insertion professionnelle, maintien dans le logement, ...) 	

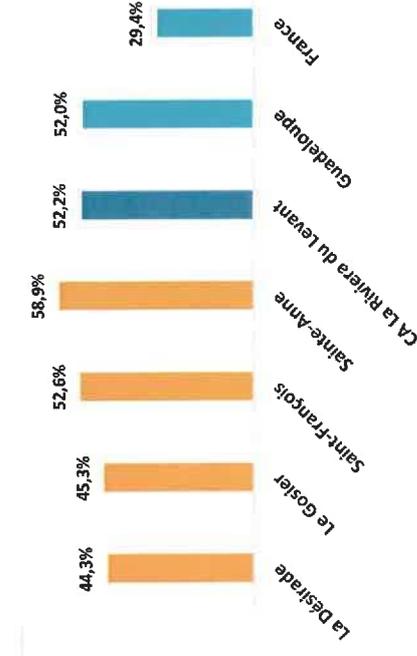
Evolution annuelle moyenne de la population des 6-10 ans et 11-17 ans entre 2011 et 2016



Evolution annuelle moyenne de la population des 18-24 ans entre 2011 et 2016



Taux de chômage des 15-24 ans (2016)

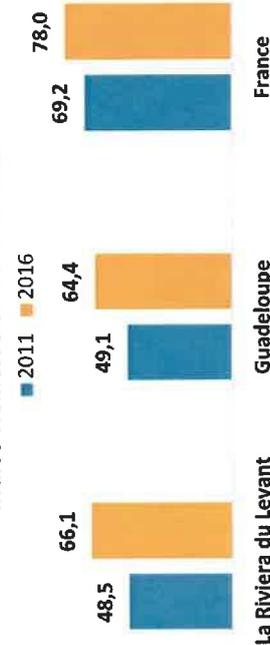


Source : Insee, RGP 2011 & 2016

Analyse thématique 5 : Personnes âgées

Thématique	Enjeux pour le territoire	Chiffres clés sur la période étudiée (2011-2016)	Commentaires
Personnes âgées	<p>++</p> <ul style="list-style-type: none"> +3,3% en moyenne par an pour les 60-74 ans et +3,6% sur les 75 ans 44,2% de personnes âgées de 80 ans ou + vivant seules 2 EHPAD uniquement pour la CARL 3 SSIAD 2 maisons d'accueil familial pour personnes âgées recensées en entretien (1 au Gosier, 1 à Sainte-Anne) 	<ul style="list-style-type: none"> Un double phénomène de gérontocroissance et de vieillissement de la population qui souligne des enjeux d'adaptation de l'offre aux besoins de la population senior en croissance Une proportion élevée de seniors vivant seuls, traduisant à la fois un enjeu de lutte contre l'isolement et un enjeu d'adaptation des logements aux situations de perte d'autonomie (les seniors vivant souvent seuls et dans de grands logements peu adaptés à la perte d'autonomie) et au développement d'une offre d'hébergement alternative plus étoffée sur l'ensemble du territoire communautaire 	

Indice vieillesse en 2011 et 2016



CA La Riviera du Levant
Source : Insee, RGP 2011 & 2016

Source : Insee, RP 2016	Ménage de 80 ans ou plus				
	Selon le statut d'occupation		Selon la taille du logement		
	Part des propriétaires	Part des locataires	1-2 pièces	3-4 pièces	5 pièces et plus
CA La Riviera du Levant	91%	6,1%	9,3%	59,3%	31,5%
Guadeloupe	86,6%	11,1%	8,4%	60,9%	30,6%
France	74,6%	23,2%	13,6%	54,1%	32,3%

Au sein des communes du Gosier, de Saint-François et de Sainte-Anne, 4 355 foyers touchaient une retraite inférieur à 10 000€ par an, soit environ 40% des foyers touchant une retraite ce constat souligne par ailleurs de potentiels risques de précarisation non repérés de ces publics.

Focus sur l'offre à destination des personnes âgées

Une offre de maintien à domicile plutôt bien développée sur le territoire :

- Avec 13 SAAD et 3 SSIAD, toutes les communes disposent d'au moins un service d'aide à domicile.
- Sainte-Anne est la commune la mieux dotée tandis que Saint-François est la moins bien dotée avec 1 seul SAAD.

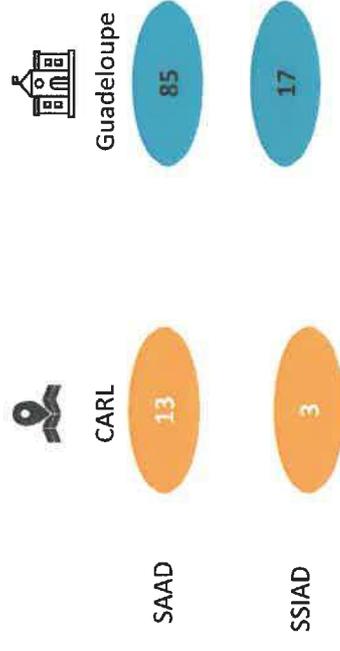
Des disparités dans les actions portées par les communes

- Dans le cadre de son CCAS et son schéma pluriannuel d'action sociale, Le Gosier a mis en place plusieurs actions pour mieux informer les personnes âgées, renforcer l'action en matière de soutien aux aidants et propose plusieurs actions et aides (téléassistance, portage de repas).
- Sainte-Anne met également en place le portage de repas et a développé un appui aux personnes âgées sur les démarches administratives et notamment via le numérique. Une maison d'accueil des personnes âgées est par ailleurs en projet.

En matière d'hébergement des personnes âgées (intermédiaire ou médicalisée), la CARL est très peu dotée.

- Aucune résidence autonomie n'existe malgré la part importante de personnes âgées vivant seule et dans de grandes maisons (un constat similaire à l'échelle de toute la Guadeloupe qui ne compte que 2 résidences à Pointe-à-Pitre pour l'ensemble de sa population)
- Il n'existe par ailleurs que 2 EHPAD, soit 31,4 places pour 1 000 personnes âgées de 75 ans ou plus, là où la France compte 99 places pour 1 000.
- 2 maisons d'accueil familial à domicile recensées en entretien (1 au Gosier, 1 autre à Sainte-Anne), dans le cadre du dispositif départemental d'accueil familial qui permet à des familles d'accueillir des personnes âgées isolées à leur domicile.

Nombre de structures avec offre à destination des personnes âgées



Ratio : 27,2 places pour 1000 personnes âgées de 75 ans ou plus dans la CARL (contre 25,1 places à l'échelle de la Guadeloupe et 20,4 en France)

Résidences autonomie

Ratio : 4,63 places pour 1000 personnes âgées de 75 ans ou plus à l'échelle de la Guadeloupe (contre 19,6 place pour 1000 en France métropolitaine)

EHPAD

Focus sur l'offre à destination des personnes

Ratio : 31,4 places pour 1000 personnes âgées de 75 ans ou plus à l'échelle de la CARL (contre 40 places pour 1000 en Guadeloupe et 99 places pour 1000 en France)

Analyse thématique 6 : Logement

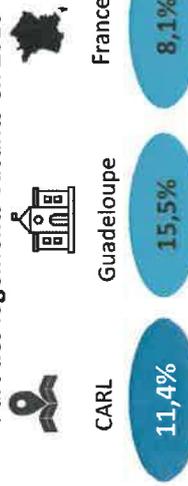
Thématique	Enjeux pour le territoire	Chiffres clés sur la période étudiée (2011-2016)	Commentaires
------------	---------------------------	--	--------------

Logement

- ++
- +2,4% de logements traduisant une certaine dynamique du territoire (1,5% en Guadeloupe, et 1,1% en France)
- 11,4% de logements vacants en 2016 quoique en deçà de la moyenne guadeloupéenne (15,5%)
- 2 379 logements sociaux, soit 8,2% des résidences principales au 1^{er} janvier 2019

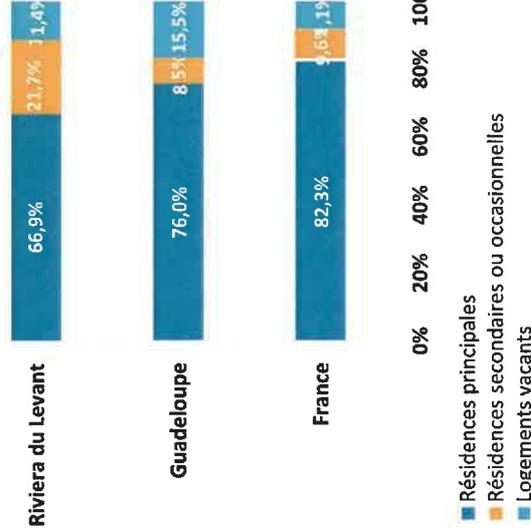
- Un parc relativement récent et en augmentation mais avec un taux de vacance élevé qui témoigne d'une manque d'adéquation de l'offre aux besoins (ménages sans enfants, jeunes primo-accédants)
- Une part encore élevée de logements non bâtis en dur dans certains IRIS du territoire
- Un parc social en carence avec un peu plus de 8% de logements sociaux

Part des logements vacants en 2016



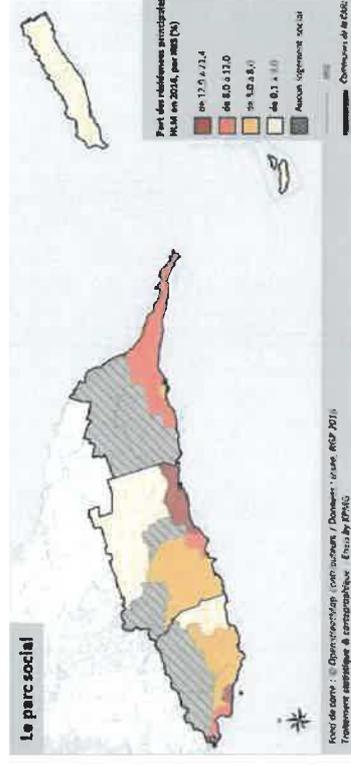
Le fonctionnement du marché de l'immobilier est considéré comme optimal lorsque le taux de vacance des logements est compris entre 5,5% et 7,5%. Un taux de vacance inférieur à 5,5% signifie que le turnover des ménages dans le parc n'est pas optimal, le territoire ne disposant pas d'un nombre de logements vacants assez important pour que des ménages puissent y trouver leur compte. Un taux supérieur à 7,5% suggère une défaillance dans le parc : des logements qui ne trouvent pas preneurs ou qui peuvent être laissés à l'abandon.

Répartition des logements par typologie en 2016



Source : Insee, RGP 2016

Au 1^{er} janvier 2019, un taux de 8,3% de logements sociaux sur le territoire



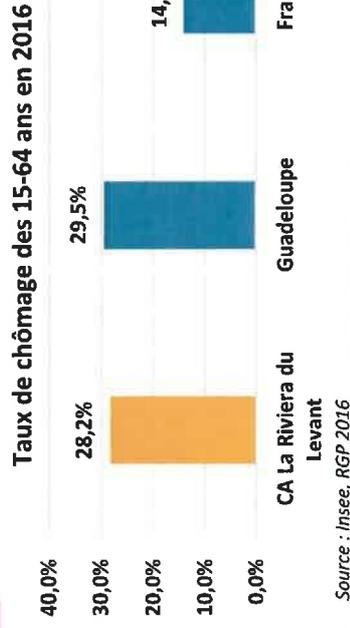
Analyse thématique 7 : Emploi

Thématique	Enjeux pour le territoire	Chiffres clés sur la période étudiée (2011-2016)	Commentaires
------------	---------------------------	--	--------------

Emploi

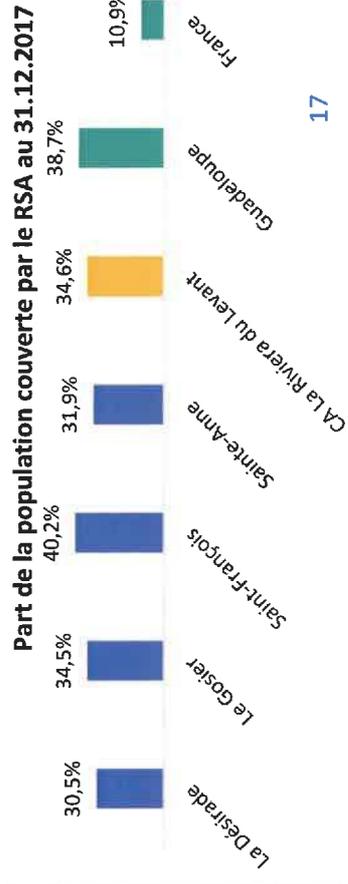
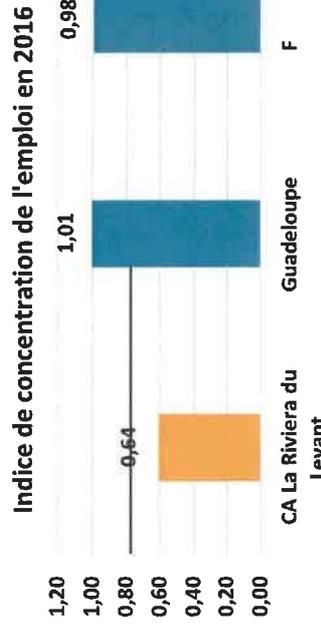
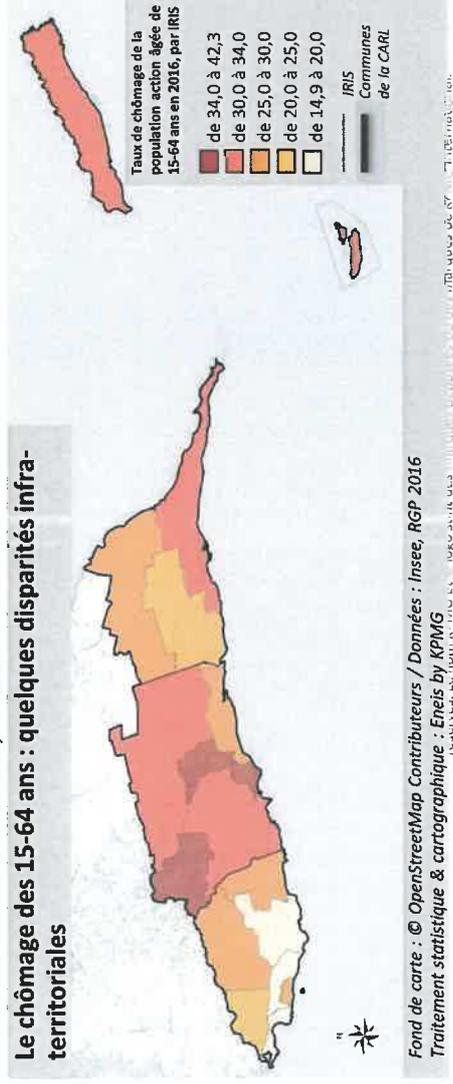
- ++
- 28,2% de chômeurs parmi les 15-64 ans en 2016
- 40,1% des 15 ans et plus non scolarisés et sans diplôme en 2016
- 0,64 emplois pour 100 actifs en 2016

- Un **taux de chômage élevé, variable selon les communes du territoire**
- Un **niveau de diplôme moins élevé** que la moyenne nationale
- Une **part importante de contrats précaires** dans certaines communes du territoire
- Un **territoire globalement peu pourvoyeur d'emplois** au regard de l'indice de concentration de l'emploi



Source : Insee, RGP 2016

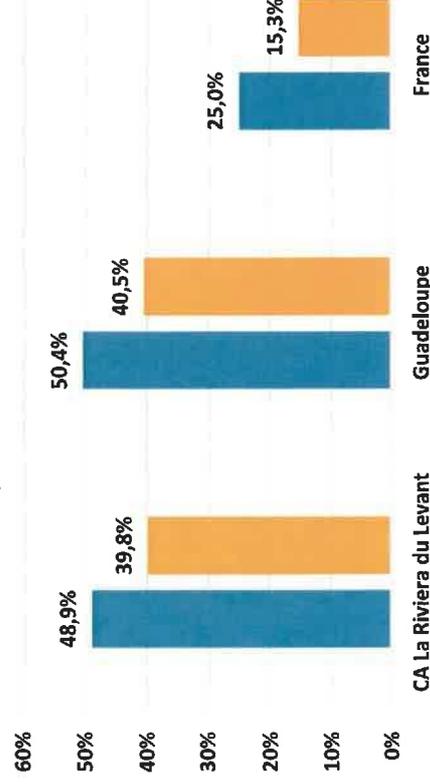
Le chômage des 15-64 ans : quelques disparités infra-territoriales



Analyse thématique 8 : Lutte contre les exclusions et précarité

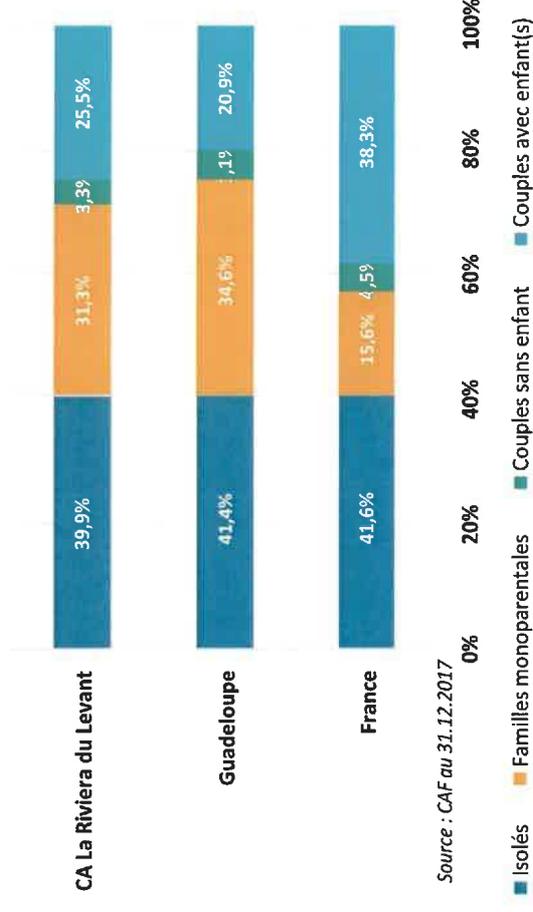
Thématique	Enjeux pour le territoire	Chiffres clés sur la période étudiée (2011-2016)	Commentaires
Lutte contre les exclusions et Précarité	++	<ul style="list-style-type: none"> 73,6% des ménages fiscaux ne sont pas imposés en 2016 60,4% de la population est couverte par une allocation 40% de la population allocataire a son revenu composé à 100% de prestations sociales 61,1% des allocataires vivent sous le seuil de bas revenus CAF (compris entre 1 000 et 1 500€ selon les années) 	<ul style="list-style-type: none"> De nombreux ménages présentant des facteurs de vulnérabilités Une absence de données statistiques de l'Insee disponibles sur la CARL et la Guadeloupe qui complique l'objectivation des tendances observées sur le territoire

Les allocataires dont les ressources sont constituées de prestations CAF en 2017



Source : CAF 31.12.2017

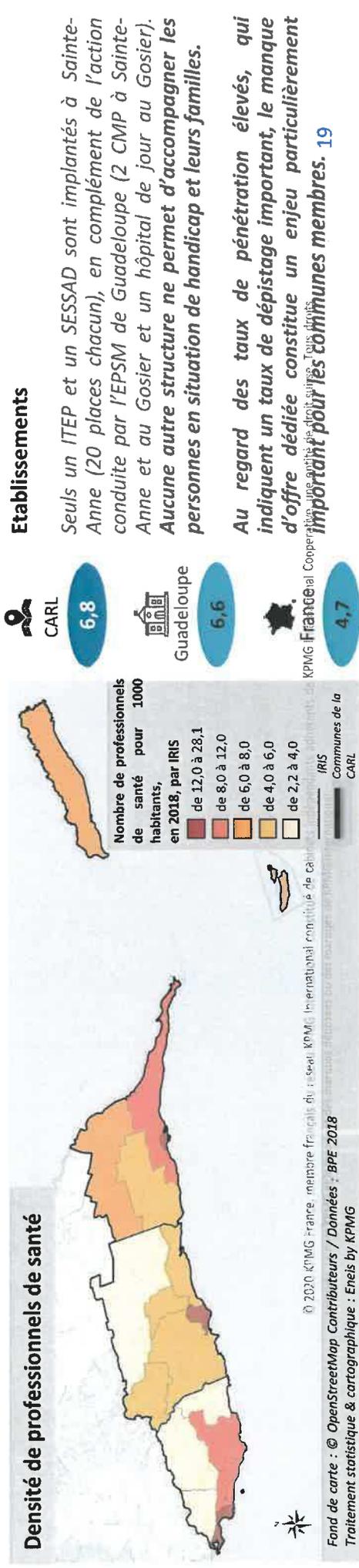
Situations familiales parmi les allocataires CAF au 31.12.2017



Source : CAF au 31.12.2017

Analyse thématique 9 : Santé

Thématique	Enjeux pour le territoire	Chiffres clés sur la période étudiée (2011-2016)	Commentaires
Santé			
<i>Offre de soins</i>	-	<ul style="list-style-type: none"> 6,8 professionnels pour 1 000 habitants en 2018 (contre 4,7 au niveau national) 	<ul style="list-style-type: none"> Une densité de professionnels de santé supérieure à la moyenne nationale mais avec des disparités dans sa répartition
<i>Allocations spécifiques</i>	++	<ul style="list-style-type: none"> 429 enfants touchant l'AEEH au 31/12/2017 1 338 allocataires percevant l'AAH au 31/12/2017 	<ul style="list-style-type: none"> Un taux de 40,2 % de pénétration de l'AAH (allocation d'éducation de l'enfant handicapé) et de 25,6 % de l'AEEH (allocation aux adultes handicapés) plus important que la moyenne nationale mais s'inscrivant dans la tendance guadeloupéenne
<i>Etablissements</i>	++	<ul style="list-style-type: none"> 2 CMP et un hôpital de jour au Gosier et à Sainte-Anne 1 ITEP (institut thérapeutique éducatif et pédagogique) et un 1 SESSAD (Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile) à Sainte-Anne 	<ul style="list-style-type: none"> Des enjeux plus spécifiques relevés dans certaines communes sur la santé mentale, liée à une offre insuffisante pour permettre une prise en charge adaptée de ces publics (délais d'intervention trop longs, absence de certains dispositifs – ex : autisme ; manque de places ; ...)



Thématiques d'intervention prioritaires validées en entretien et par l'analyse statistique

	La Désirade	Le Gosier	Sainte-Anne	Saint-François
Emploi, insertion sociale et professionnelle (jeunesse notamment)	X	X	X	X
Autonomie (handicap et personnes âgées)	X	X	X	X
Famille et parentalité	X	X	X	X
Hébergement précaire et accès au logement	X	X	X	X
Accès aux droits	X	X	X	X
Santé mentale (offre)	X	X	X	X



Un sujet transversal sur la mobilité (transport) plus marqué pour Sainte-Anne, Saint-François et La Désirade tel que recensé en entretien

Prochaines étapes

Restituer le diagnostic aux communes membres

Lancer les travaux de la phase 2 et notamment :

- Réalisation des ateliers de travail thématiques
- Réalisation de l'enquête habitants
- Définition des indicateurs à suivre par l'Observatoire Fiscal Social Économique Mutualisé (OFSEM) et élaboration d'un guide pratique de collecte des indicateurs



